

Contrat local de santé Pontivy Communauté 2023-2027



Préambule

La dégradation de l'offre de soins à l'échelle nationale, dont l'impact est particulièrement important sur le territoire de Pontivy Communauté, notamment au titre de la démographie médicale, a conduit les élu·e·s à s'emparer des questions de santé aux côtés des acteur·rice·s et partenaires. Ces dernier·ère·s sont conscient·e·s qu'il est incontournable de ne pas limiter la réflexion aux stricts enjeux afférents à la démographie médicale et de considérer la santé dans son ensemble (prévention, bien-être, parcours de santé, populations vulnérables...) au sens de la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dans cet esprit et depuis février 2020, Pontivy Communauté est engagée au côté de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne dans la structuration de ce Contrat Local de Santé (CLS) sur son territoire.

L'outil « CLS », instauré par la loi « Hôpital Patients Santé Territoires » dite HPST du 21 juillet 2009 et réaffirmé dans la loi dite de « Modernisation de notre système de santé », promulguée le 26 janvier 2016, vise à mettre en œuvre des actions afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, en cohérence avec le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé.

Le Contrat Local de Santé de Pontivy Communauté a été construit grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteur·rice·s et partenaires du territoire ; nous les en remercions grandement. Ils ont su accompagner une dynamique locale portant une approche décloisonnée des politiques de santé en associant des partenaires des secteurs social, sanitaire et médico-social et également des acteur·rice·s de l'environnement, des représentant·e·s d'usager·ère·s et des citoyen·ne·s.

Les travaux menés, depuis la réalisation du diagnostic local de santé jusqu'à la formalisation des fiches actions, ont permis de construire un **CLS ancré dans les réalités territoriales** avec des actions opérationnelles autour de cinq axes stratégiques majeurs :

- La santé environnementale
- Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté
- L'offre de soins dont la médecine de ville
- Le parcours des personnes en perte d'autonomie
- La participation citoyenne

Ces cinq axes constituent l'ossature du plan d'action opérationnel qui se déploiera sur la période de 2023 à 2027.

Le cofinancement du poste de coordinateur·rice de ce contrat, par l'ARS Bretagne et Pontivy Communauté, constitue un gage d'engagement partagé au titre du déploiement des fiches actions sur toute la durée du contrat.

Bernard LE BRETON
Le Président de Pontivy Communauté

Elise NOGUERA
Directrice Générale de l'ARS Bretagne

Sommaire

Préambule	2
Contexte réglementaire	4
Le CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée	4
Diagnostic local de santé.....	5
Présentation du territoire	5
Caractéristiques démographiques et socio-économiques du territoire	5
Etat de santé de la population	6
L'offre de santé du territoire.....	7
La santé environnementale.....	9
Articulation avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat	12
Les priorités de l'Agence régionale de santé.....	12
Les priorités de Pontivy Communauté	13
Les priorités de la Préfecture du Morbihan	14
Les priorités de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Morbihan	14
Les priorités du Conseil régional de Bretagne.....	15
Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan	16
Les priorités de la Mutualité Sociale Agricole Portes de Bretagne	17
Le Contrat local de santé.....	18
ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT.....	18
ARTICLE 2 – PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU CONTRAT	18
ARTICLE 3 – PARTIES SIGNATAIRES	19
ARTICLE 4 – PARTENAIRES.....	19
ARTICLE 5 – GOUVERNANCE	19
ARTICLE 6 – DUREE DU CONTRAT	20
ARTICLE 7 – REVISION DU CONTRAT	20
ARTICLE 8 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT.....	20
SIGNATURES	21

Contexte réglementaire

Les contrats locaux de santé sont définis de manière légale par deux articles du code de la santé publique:

L'article L1434-2 qui indique que les objectifs du schéma régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ».

L'article L1434-10 qui dispose : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Le CLS, outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation au service d'une politique de santé territorialisée. Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteur·rice·s. Cette démarche s'inscrit aussi dans les orientations de la stratégie nationale de santé et constitue un levier de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS permettent donc de :

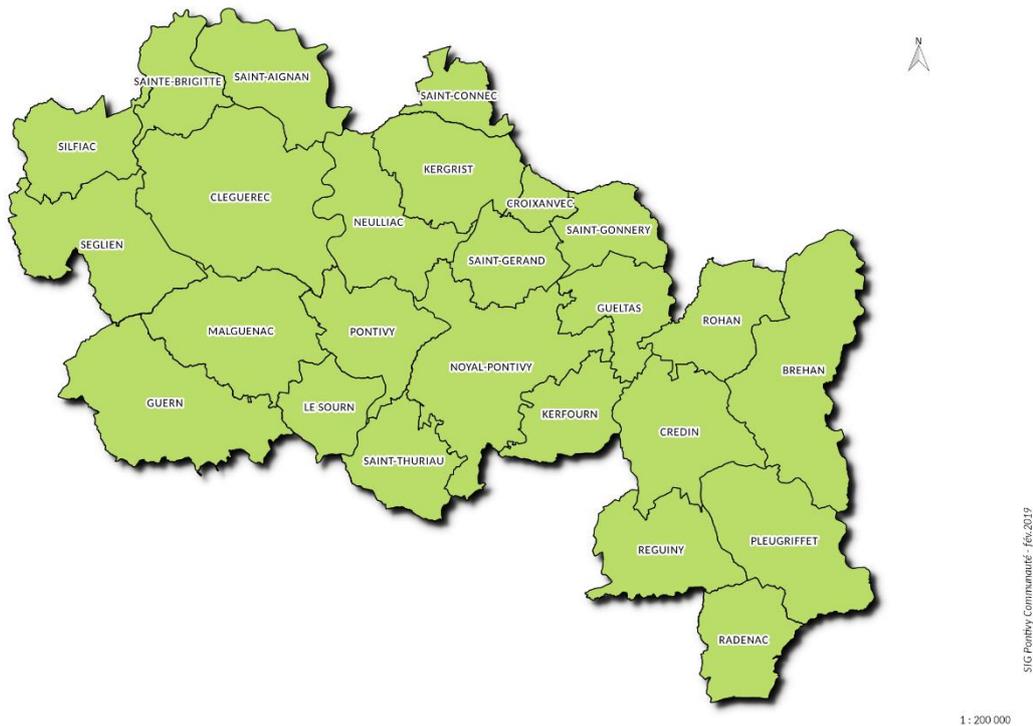
- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'agence régionale de santé ;
- Faire partager les priorités de santé par les citoyen·ne·s d'une collectivité et les associer à la définition des politiques ;
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et faire remonter les besoins et les demandes des concitoyen·ne·s ;
- Bénéficier de la connaissance qu'a la commune de la population, des réseaux associatifs et professionnels, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention ;
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins ;
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes les politiques conduites par le territoire en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé, pour exemples, en matière de lutte contre l'obésité (information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.), logements, déplacements, loisirs et culture.

Diagnostic local de santé

Le diagnostic local de santé, validé par le Comité de pilotage CLS en décembre 2021, a été réalisé à partir de données solides issues des observatoires réglementairement reconnus et d'enquêtes qualitatives.

Présentation du territoire

Les communes de Pontivy Communauté



Caractéristiques démographiques et socio-économiques du territoire

Situé au nord du département du Morbihan et comprenant une commune Costarmoricaine, le territoire de Pontivy Communauté comptait **46 307 habitants en 2018** sur une superficie de 719 km² avec une **croissance démographique continue depuis 1968**, de l'ordre de +0,5% par an grâce à un **solde migratoire positif**. Le **solde naturel est quant à lui négatif** entre 1968 et 2019 (-0,2%).

La **tendance générale est au vieillissement de la population**. Cette évolution correspond à la tendance observée à l'échelle nationale. Cependant, il faut également noter une augmentation du nombre des 0-14 ans et des 45-59 ans sur ces dernières années. L'augmentation du nombre de personnes relevant de la population âgée s'explique par la progression de l'espérance de vie et à l'impact du vieillissement de la génération issue du baby-boom. Ainsi, les personnes retraitées constituent une catégorie socioprofessionnelle importante sur l'intercommunalité (31,9% contre 34% dans le Morbihan et 31,2% en Bretagne).

Le territoire de Pontivy Communauté compte **une part plus importante d'ouvriers** qu'au niveau national (18% contre 13% en France) **et d'agriculteurs** (2,1% contre 0,8% en France). A l'inverse, le territoire compte **une part de cadres et professions intellectuelles supérieures très inférieure au niveau national** avec 4,1% de ces professions dans la population de 15 ans ou plus contre 9,5% à

l'échelle nationale. Le **taux de professions intermédiaires est également inférieur au taux national** (11,8% contre 14,1%).

Pontivy Communauté compte **une proportion de personnes pas ou peu diplômées (28,4%) plus élevée qu'en Bretagne (24,2%) et qu'en France (27,4%)**. La part des diplômé·e·s des filières techniques (CAP, BEP) (30,2%) est cependant supérieure à celle de la Bretagne (27,2%) et de la France (24,8%). Les écarts avec les proportions régionales et nationales se creusent à nouveau pour la part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4 (7,6% contre 9,4% en Bretagne et 9,2% en France) et pour la part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus (4,20% seulement contre 8,40% en Bretagne et 10,50% en France).

En 2018, la **médiane du niveau de vie des ménages de Pontivy Communauté était de 20 830 €, soit inférieure de 5% au revenu moyen français (21 730 €)**.

Pour ce qui relève de l'habitat, **la majorité des occupant·e·s des résidences principales sont propriétaires du logement qu'ils·elles occupent (71%)**. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne du département qui s'élève à 68%. **La majorité du parc de logements intercommunal est constitué de maisons (82%)** pour près de 18% d'appartements (dont 80% des appartements situés dans la ville de Pontivy). En 2017, 40 à 50% des logements de l'intercommunalité dataient d'avant 1971 (38,8% en Bretagne et 45,4% en France) dont 20,1% de résidences principales construites avant 1946. **6% des résidences principales du parc privé de Pontivy Communauté sont classifiées comme potentiellement indignes** (hors source secrétisée). Ce taux est supérieur à la moyenne départementale qui s'élève à 4,2%. **Le Centre Bretagne est particulièrement touché par la vulnérabilité énergétique**. Ce phénomène met en avant les difficultés rencontrées par de nombreux ménages pour s'acquitter de leurs factures énergétiques (chauffage, déplacements).

Etat de santé de la population

En 2020, les Morbihannais ont une espérance de vie à la naissance de 78,5 ans en moyenne et les Morbihannaises de 85,3 ans contre respectivement 79,1 et 85,1 ans au niveau national. **L'espérance de vie à la naissance des Morbihannais est inférieure de 6 mois à la moyenne française et celle des Morbihannaises supérieure de 2 mois**. L'écart entre les deux sexes reste conséquent : différence de 6,8 ans. Il tend à se réduire peu à peu : la différence était de 7,6 ans en 2013.

Sur la période 2011-2015, **le territoire du Pays de Pontivy enregistre une surmortalité par rapport à la France tant chez les hommes que chez les femmes**.

Entre 2013-2015, parmi les principales causes de mortalité en Bretagne, les tumeurs occupent la première place à l'identique des niveaux départemental et national (29%). Ensuite, se situent les maladies de l'appareil circulatoire avec un taux relativement inférieur (25%) à la moyenne nationale (27%). Les maladies de l'appareil respiratoire occupent la 4ème place (7%) avec un taux similaire au taux national. Il est à noter que pour l'ensemble des causes de mortalité, les chiffres de la Bretagne s'alignent avec ceux observés au niveau national.

Pour chacune des principales causes de décès et quel que soit le sexe, entre 2011 et 2013, le territoire de démocratie en santé Cœur de Breizh enregistre une mortalité proche du niveau régional, à l'exception des maladies de l'appareil circulatoire (surmortalité de 17% pour les hommes et de 15% pour les femmes).

Le territoire enregistre également une surmortalité prématurée par rapport à la France et notamment une surmortalité liée à l'alcool, au tabac et au suicide. La Bretagne enregistre des taux

d'expérimentation du cannabis et des autres drogues illicites ainsi qu'un usage régulier du cannabis nettement supérieurs aux moyennes nationales.

Dans le territoire de santé de Pontivy-Loudéac, la progression de la population dépendante de 60 ans ou plus serait de +26% d'ici 2030 (contre +40% en Bretagne). Avec une augmentation continue du nombre de foyers bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH).

L'offre de santé du territoire

La densité de médecins généralistes place le territoire de Pontivy Communauté parmi les territoires de la région les moins bien dotés. Le dernier zonage médecin arrêté par l'Agence Régionale de Santé Bretagne, en date du mois de janvier 2021, classe 21 des 24 communes de Pontivy Communauté en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP). Les communes de Réguiny, Pleugriffet et Radenac sont quant à elles classées en Zone d'Accompagnement Régional (ZAR). Malgré l'augmentation de l'activité des médecins généralistes libéraux, il est constaté que le nombre moyen d'actes annuels par bénéficiaire diminue. Cette tendance se confirme au niveau régional et national mais est légèrement plus marquée sur le territoire de Pontivy Communauté.

Globalement, **le territoire est sous-doté en professions médicales et paramédicales libérales** (kinésithérapeutes, chirurgien·ne·s-dentistes, orthophonistes et sages-femmes) à l'exception des infirmier·ère·s. **Le territoire de Pontivy Communauté est ainsi caractérisé par une offre de santé insuffisante et des difficultés d'accès aux soins avec un déficit de praticien·ne·s dans toutes les spécialités.**

Le territoire bénéficie cependant d'une bonne couverture en matière d'établissements et services sanitaires et médico-sociaux :

Des structures hospitalières MCO (Médecine – Chirurgie – Obstétrique) :

- Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Centre Bretagne
- Polyclinique de Kério
- Groupe de Coopération Sanitaire (GCS) CHCB-Polyclinique
- Coopération CHCB – Groupement Hospitalier Bretagne Sud (GHBS)
- Service d'Hospitalisation A Domicile (HAD) (AUB Santé)

Une offre à destination des jeunes :

- Service de pédiatrie du CHCB
- 2 services en Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Un Point d'Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)
- Le territoire est couvert par la Maison des Adolescents de Vannes
- 1 Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)
- 1 Centre Psychothérapeutique Enfants et Adolescents (CPEA)

Une offre à destination des personnes en situation de handicap :

- 1 Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
- 2 Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)
- 4 Instituts Médico-Educatifs (IME)
- 2 Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

- 3 Foyers de vie
- 2 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- 1 Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- 1 Service d'Accompagnement à la vie Sociale (SAVS)
- 2 SSIAD
- Offre du CHCB : PASS dentaire et une activité de chirurgien-dentiste dans les ESMS
- Coordination des parcours : Pôle et Compétences et de Prestation Externalisées (PCPE) et Communauté 360 morbihannaise
- Installation d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEFA) ou dispositif d'Autorégulation (DAR)

Une offre à destination des personnes âgées :

- 9 EHPAD
- 1 USLD
- 7 Domiciles partagés
- 3 PUV
- 1 Equipe Mobile Mémoire (EMM)
- Des accueils de jour
- Des SSIAD et SAAD
- 1 plateforme de répit
- La filière gériatrique du CHCB

Une offre à destination des personnes en situation de précarité :

- 1 point santé (ADALEA)
- 1 Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et PASS dentaire (CHCB)
- Des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)
- 1 Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)
- Dispositif d'Appui Technique pour l'Accès aux Soins et l'Accompagnement des Migrants (DATASAM) du réseau Louis Guilloux
- La Mission Accompagnement Santé (MAS) de l'Assurance Maladie

Une offre à destination des personnes souffrant d'addictions :

- 1 Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) à Pontivy géré par l'Association Douarnevez (avec Consultations Jeunes Consommateurs (CJC))
- 1 Centre Médico-Psychologique (CMP) spécialisé « addictions » à Pontivy, géré par l'AHB
- 10 Places en hospitalisation à temps partiel en addictologie avec comorbidités psychiatriques à Pontivy (AHB)
- 1 Offre hospitalière de niveaux 2 et 3 au Centre Hospitalier Spécialisé de Plouguernevel (AHB)
- 17 Places en hospitalisation à temps complet en addictologie avec comorbidités psychiatriques à Plouguernevel (AHB)
- 1 Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) gérée par l'AHB et implantée au sein du CHCB.

Mais pas d'offre de sevrage simple (niveau 1) ni de service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) spécialisé « addictions ». La continuité des soins est assurée sur le territoire de Lorient.

Une offre à destination des personnes vivant avec un trouble psychique :

- Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) du Morbihan arrêté par le DG ARS en 2021 avec déploiement dès 2021
- Un collectif local pour l'animation des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM)
- Le collectif MISACO Centre Bretagne pour travailler sur la prévention de la souffrance psychique et du phénomène suicidaire
- Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) le Pas Sage
- 2 sites d'hospitalisation à temps plein
- 2 sites d'hospitalisation de jour à temps partiel
- 1 Centres Médico-Psychologique (CMP)
- 1 Unité Médico-Psychologique (UMP)
- 2 Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)

Offre de soins en psychiatrie infanto-juvénile :

- 2 sites d'hospitalisation de jour à temps partiel (1 hôpital de jour enfants et un hôpital de jour adolescents)
- 1 CMP 1 Equipe de Liaison Pédiopsychiatrie Pédiatrie (ELPP)
- Une offre en Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP) en développement.

Mais **absence d'offre en hospitalisation complète pour les enfants et les adolescent·e·s sur le territoire de santé n°8.** (NB: Une unité d'hospitalisation complète de 5 lits a été implantée sur Saint-Brieuc en janvier 2022)

Le territoire compte également un **Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)** (Espace Autonomie Santé du Centre Bretagne (EASCB)).

La santé environnementale

Le diagnostic local de santé comporte un volet dédié à l'environnement avec un diagnostic local spécifique mené en santé environnement. En voici les principaux résultats :

Air extérieur	<u>Points forts</u> - Aucune commune de Pontivy Communauté ne figure sur une zone sensible en matière de qualité de l'air ; - Qualité de l'air plutôt satisfaisante selon les valeurs modélisées (valeurs de PM2.5, PM10, NO2 et O3 inférieures aux valeurs réglementaires et recommandées).	<u>Points faibles</u> - Absence de station de mesure de la qualité de l'air extérieur sur le territoire qui ne facilite pas la collecte de données ; - L'agriculture et le transport, principaux secteurs émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire ; - Risques polliniques présents sur l'intercommunalité (station de Pontivy).

Environnement intérieur	<p><u>Points forts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de politiques publiques en matière de réhabilitation de l'habitat (OPAH-RU, PIGs, Plan cœur de ville...); - En 2018, 169 logements indignes signalés au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne dont la majorité dans les communes de Pontivy, Cléguérec et Guern. 	<p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 communes concernées par un risque élevé de radon (soit 46% de la population) et 16 communes par un potentiel faible (soit 54% de la population); - Part importante des logements construits avant 1949 dans le PPPI; - Précarité énergétique liée aux dépenses de logements (concerne 3 716 ménages soit 18% de la population intercommunale en 2019 contre 15% au niveau régional et 14% au niveau national).
Eau	<p><u>Points forts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau destinée à la consommation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour les paramètres mesurés; - Site de baignade du lac de Guerlédan classé en excellente qualité. 	<p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2018, 16% des installations d'assainissement non collectif sont non conformes; - Concentration de résidus due à l'usage de pesticides supérieure à la valeur seuil de 0,1µ/l (métolachlore ESA > 100% du seuil); - Etangs du Val Vert (Noyal-Pontivy) et de Villemoisian (Rohan) atteints par les cyanobactéries.
Bruit	<p><u>Points forts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans le Morbihan 	<p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Impacts du bruit difficiles à mesurer car manque de données sur le territoire; - Parmi les sources, seules les infrastructures routières sont mentionnées; - Une portion de la RD 768 exposée à des niveaux sonores élevés (catégorie 2).
Transports et déplacements	<p><u>Points forts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 5,5% des actifs utilisent des modes actifs de déplacement - Initiatives innovantes et variées sur le territoire (ex : transport à la demande); - Construction de la ligne Triskell desservant le Centre Bretagne; - Aires de covoiturage en évolution (6 aires de covoiturage); - Présence d'itinéraires de promenade, de randonnée et de voies vertes. 	<p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - RD768 entre Baud et Loudéac : entre 10 000 et 20 000 véhicules/jour; - Absence de desserte ferroviaire « voyageurs »; - Transport intercommunal limité pour les déplacements domicile-travail quotidiens (mais fréquentation en hausse); - Recours à la voiture important par les actifs pour leur trajet domicile-travail (85,9% en 2018); - Topographie marquée sur le territoire qui ne favorise pas le développement des voies cyclables.
Occupation des sols	<p><u>Points forts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 85% de surface agricole en 2018 selon le CORINE Land Cover; - Progression de l'artificialisation moins soutenue qu'au niveau départemental et régional (+0,7%); - Dispositif de diminution de l'extension urbaine prévu par le SCOT du Pays de Pontivy (14 logements/ha); - Zones naturelles d'intérêts écologiques (11 ZNIEFF, 2 sites Natura 2000, etc.). 	<p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation des sols en progression (378 hectares entre 2009 et 2019, soit 38 ha par an en moyenne); - Boisement des communes mitigé selon leur positionnement.

Agriculture	<p><u>Points forts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisse des ventes des substances actives au titre de la redevance pour pollution diffuse ; - Réduction de l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics (remise d'un trophée zéro phyto durable en 2017) ; - Surfaces agricoles biologiques et en conversion en augmentation ; - Présence de fermes bio sur le territoire. 	<p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation forte de pesticides ; - Baisse des surfaces agricoles au profit des surfaces artificialisées ; - Contamination des eaux avec une teneur en pesticides importante (métolachlore ESA par exemple).
Installation classées et émetteurs	<p><u>Points forts</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éolien, principale source d'énergie renouvelable sur le territoire (43% de la production d'énergie renouvelable en 2014) ; - Absence de site SEVESO à seuil haut ; - Mesures d'exposition au champ électrique sur les antennes-relais conformes à la réglementation. 	<p><u>Points faibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de sites Basol appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif à Le Sourn et à Noyal-Pontivy ; - Présence de lignes à haute tension (63kv).

Articulation avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Les priorités de l'Agence régionale de santé

Le projet régional de santé adopté le 29 juin 2018 fait reposer la politique de santé bretonne sur sept orientations stratégiques :

- ▶ Prévenir les atteintes prématurées à la santé et à la qualité de vie ;
- ▶ Garantir l'accès à une offre de santé adaptée et de qualité au plus près du domicile ;
- ▶ Faciliter les parcours de soins, de santé et de vie par une organisation plus coordonnée ;
- ▶ Renforcer la qualité et la pertinence des prises en charge ;
- ▶ Développer la performance et l'innovation du système de santé ;
- ▶ Mieux préparer le système de santé aux événements exceptionnels ;
- ▶ Construire et mettre en œuvre ensemble la politique de santé régionale.

Du fait de la combinaison fréquente de différents déterminants de santé, dont l'environnement, les objectifs du PRS s'inscrivent également dans le cadre du Programme régional santé environnement 2017-2021. Celui-ci, signé le 4 juillet 2017, donne la priorité aux actions engagées à l'échelle des territoires. **La réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé ainsi que l'amélioration de la visibilité et la territorialisation des initiatives sont les nouvelles ambitions portées par le PRSE3.**

L'Agence régionale de santé a souhaité cibler prioritairement les objectifs du PRS 2 pouvant trouver une mise en œuvre partenariale au sein des territoires via les CLS.

Sont ainsi retenus 3 axes stratégiques :

- ▶ La prévention et la promotion de la santé : le CLS doit contribuer à la réduction de la mortalité prématurée évitable en agissant sur les grands facteurs de risque qui y contribuent : les addictions (particulièrement tabac et alcool), l'alimentation et l'activité physique, la santé mentale et le risque suicidaire mais aussi sur les déterminants liés aux conditions de vie des habitants du territoire (environnement, transports, éducation, ...). Des actions pourront par exemple porter sur l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ;
- ▶ L'organisation des parcours de santé : le CLS doit favoriser des organisations locales de l'offre de santé favorisant la fluidité des parcours. Les actions pourront porter sur l'accès aux soins de premier recours, l'attractivité du territoire pour les professionnel·le·s de santé, le développement de l'exercice coordonné, les liens ville/hôpital : médico-social ou encore l'amélioration de la qualité des soins et accompagnements (échanges de pratiques entre professionnel·le·s par exemple);
- ▶ Les populations vulnérables et leurs aidant·e·s : le CLS doit faire émerger des initiatives pour ces publics afin de favoriser leur accès aux accompagnements et aux soins, aux droits et leur inclusion dans la société.

Dans l'élaboration et la mise en œuvre du CLS, les co-contractant-e-s doivent s'attacher à développer la participation citoyenne et à mobiliser l'usager·ère comme acteur·rice en santé.

A contrario, le CLS n'a pas vocation à inclure :

- Des objectifs « internes » aux établissements : performance, pertinence, qualité, sécurité ;
- Des objectifs de programmation de l'offre sanitaire et médico-sociale.

Le CLS doit permettre d'initier et de mettre en œuvre des synergies entre tous les outils territoriaux existants, quel que soit leur pilotage institutionnel, œuvrant à l'amélioration de l'état de santé de la population. Il doit particulièrement permettre la coordination des politiques publiques des différentes composantes de l'Etat sur le territoire. Il convient de relever la nécessaire articulation du contrat de ville et de ruralité avec le CLS.

La coordination des soins et des parcours peut faire l'objet d'actions dans un CLS en cohérence avec les dispositifs spécifiques (MAIA, PTS, réseaux, ...) développés sur les territoires et leurs feuilles de route. Un CLS n'a toutefois pas vocation à installer ses propres instances de régulation des parcours.

Le CLS peut également promouvoir et inciter à la constitution de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou de Maisons de santé pluri professionnelles (MSP), notamment en favorisant la mise en relation des professionnel-le-s de santé du territoire.

La mise en place d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) n'est pas conditionnée à l'existence d'un CLS. En revanche, le CLSM constitue le dispositif privilégié de la mise en œuvre du volet « santé mentale » du CLS.

Les priorités de Pontivy Communauté

Pontivy Communauté agit en faveur de la santé publique au titre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et a créé depuis 2019 un poste de chargé·e de mission santé afin de travailler autour du maintien et du développement d'une offre de santé de proximité sur son territoire.

La démographie médicale est en effet un sujet de préoccupation majeur pour la population sur lequel l'intercommunalité souhaite agir en facilitant l'installation des médecins sur le territoire et en accompagnant les transformations des conditions d'exercice des professionnel.les de santé.

Au-delà de l'enjeu de l'accès aux soins, l'intercommunalité veut se doter d'une politique ambitieuse de prévention et promotion de la santé auprès des habitant-es, en transversalité avec l'ensemble des politiques publiques qu'elle porte (action sociale, environnement, logement, mobilité, transports, urbanisme...). Cette politique globale de santé se traduit au sein des objectifs du Contrat Local de Santé 2023-2027.

Les priorités de la Préfecture du Morbihan

Créés par la loi « Hôpital, patients, santé et territoire » de 2009, puis consolidés par la loi de « Modernisation du système de santé » de 2016 et la loi “3DS”, les contrats locaux de santé (CLS) sont des outils de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité.

Le CLS vise un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le projet doit être en cohérence avec les priorités et objectifs du Projet régional de santé et s’articuler avec les autres dispositifs et démarches territoriales : atelier santé ville (ASV), Conseil local de santé mentale (CLSM), Communautés professionnelles territoriales de santé, Contrat de ville.

Le CLS mobilise des acteurs du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social), ainsi que tous les secteurs ayant un impact sur la santé (l’action sociale, le logement, le travail, l’éducation, la jeunesse, l’urbain, le développement durable...) et s’appuie sur des démarches participatives (démocratie sanitaire, locale et participation des habitants).

C'est une démarche de réflexion, de concertation et de mise en cohérence des différentes politiques de santé.

Dans les territoires ruraux cette concertation prend toute son importance: Innover pour trouver des solutions, innover pour faire venir des personnels médicaux et paramédicaux, innover pour l’attractivité de nos communes, innover pour la complémentarité des territoires et des professionnels y travaillant.

Les priorités de la Direction des Services Départementaux de l’Éducation Nationale du Morbihan

Pour l’Éducation Nationale, la santé dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l’éducation de tous les enfants et adolescent·e·s. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative.

La promotion de la santé en milieu scolaire constitue l’un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie. Les conditions de la santé et du bien-être dépendent de plusieurs facteurs individuels, collectifs, socio-économiques et environnementaux : les déterminants de santé.

La démarche « École promotrice de santé » inscrite dans un projet d’école et d’établissement vise à coordonner et pérenniser dans le cadre du parcours éducatif de santé une dynamique éducative globale de promotion de la santé autour de ses trois axes : l’éducation à la santé, la prévention des conduites à risques et la protection de la santé. Les Comités d’Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l’Environnement (CESCE) présents dans chaque établissement du second degré s’inscrivent dans ce cadre.

L’inscription de l’Éducation Nationale dans la participation aux instances du pilotage du CLS vise à assurer la transversalité et la complémentarité des dispositifs en faveur de la santé des jeunes.

Les priorités du Conseil régional de Bretagne

La Région Bretagne est fortement engagée en faveur de la santé des bretons et des bretonnes avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie sur le territoire. Elle prend une part active dans la co-construction de la politique de santé en Région, notamment par la participation aux instances de démocratie en santé et aux contrats locaux de santé. La Région mobilise ainsi toutes ses politiques afin d'agir sur l'ensemble des déterminants de la santé et d'apporter des réponses de proximité, adaptées aux réalités locales et aux besoins de chacun et chacune. Elle intervient notamment en matière de :

- ▶ Développement économique pour soutenir la recherche scientifique, développer la télé-santé et la silver économie ;
- ▶ D'amélioration des conditions de travail en luttant notamment contre les troubles musculo-squelettiques ;
- ▶ Formation initiale et continue pour développer l'éducation à la santé et doter la Bretagne des professionnel.le.s de santé dont elle a besoin.

Compétente en matière d'environnement et cadre de vie, elle est aussi particulièrement investie dans la promotion de la santé-environnementale et co-pilote la mise en œuvre du Plan Régional Santé-Environnement aux côtés de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé. La Région Bretagne mène également une politique volontariste en matière de santé publique afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Renouvelées en 2017, ses orientations en la matière s'articulent autour de trois axes complémentaires :

- ▶ Permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé, en renforçant l'éducation à la santé, en garantissant un accès équitable à la santé pour toutes et tous et en réduisant les risques en milieu festif. Dans cet objectif, elle soutient notamment les projets éducatifs mis en œuvre par les établissements scolaires et contribue au développement de la prévention par les pairs auprès des lycéens·ne·nes et des jeunes en insertion.
- ▶ Contribuer à garantir l'accès aux soins de premier recours pour l'ensemble de la population bretonne, par de nouvelles mesures de soutien aux différentes formes d'organisation des soins, d'accompagnement de l'exercice coordonné et de renforcement de l'attractivité des territoires pour les jeunes professionnel.le.s de santé.
- ▶ Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé au plus près des besoins sur les territoires, en soutenant l'observation en santé, en s'engageant en faveur de l'ingénierie en santé et en renforçant son partenariat avec les territoires les plus fragiles.

C'est sur la base de ces orientations que la Région Bretagne s'engage à apporter son soutien à la mise en œuvre de réponses aux enjeux de santé du territoire de Pontivy Communauté, en tant que signataire du Contrat Local de Santé. Son intervention, précisée dans les fiches-actions du CLS, reposera sur la mobilisation de l'ensemble des dispositifs qu'elle porte.

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan

La mission de l'Assurance maladie est de contribuer à un haut niveau de santé de la population française et à un haut niveau de qualité et d'accès aux soins.

Pour atténuer les inégalités sociales et territoriales de santé, l'assurance maladie déploie une politique proactive en matière de prévention et de promotion de la santé pour l'ensemble de la population, renforcée pour les plus vulnérables.

Elle dispose pour cela des outils nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs : politique conventionnelle avec les professionnel·le·s de santé, le financement des structures d'exercice coordonné (MSP, CDS, CPTS, etc.), innovations digitales, numérique en santé, actions visant à « aller vers »...

L'assurance maladie associe dans la mise en œuvre de ses actions, les professionnel·le·s et les établissements de santé, les associations de patient·e·s et les collectivités territoriales.

Les priorités de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan sont celles définies dans la Convention d'Objectifs et de Gestion couvrant la période 2023/2027 :

- ✓ Assurer l'accessibilité territoriale et financière du système de soins :
 - Garantir l'accessibilité territoriale aux soins et lutter contre les déserts médicaux (déploiement de nouvelles organisations de soins coordonnés, dispositifs pour libérer du temps médical...)
 - Garantir l'accessibilité financière des soins (optimisation du 100% santé, promotion du 1/3 payant...)
 - Accompagner les personnes éloignées du système de santé
- ✓ Déployer des programmes prioritaires de prévention
 - Améliorer le taux de participation au dépistage organisé des cancers
 - Promouvoir la santé environnementale
- ✓ Accompagner le déploiement des parcours pour les patient·e·s
 - Réalisation de diagnostics territoriaux pour identifier les besoins de santé des populations

Les priorités de la Mutualité Sociale Agricole Portes de Bretagne

La politique de prévention en santé publique s'inscrit dans la stratégie MSA en santé 2021 – 2025 autour de quatre enjeux :

- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention, tout au long de la vie et dans tous les environnements,
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux,
- Garantir la qualité et la pertinence de la prise en charge, à chaque étape du parcours de santé,
- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidant·e·s.

Dans sa volonté de renforcer sa politique territoriale en santé, le Conseil d'Administration de la MSA Portes de Bretagne a établi des territoires prioritaires d'action parmi lesquels figure Pontivy Communauté.

L'action de la MSA s'inscrit dans les axes du Contrat local de santé de Pontivy Communauté 2023 - 2027, et tout particulièrement dans les trois axes suivants :

- Axe II : le bien-être sur le territoire,
- Axe III : l'offre de soins dont la médecine de ville,
- Axe IV : le parcours des personnes en perte d'autonomie.

Organisation professionnelle agricole et organisme de protection sociale des exploitant·e·s agricoles, des salarié·e·s agricoles, des employeurs de main d'œuvre agricoles ainsi que leurs ayants-droit, la MSA gère les prestations famille, santé et retraite dans le cadre d'un guichet unique. C'est aussi le seul régime de protection sociale à prendre en charge pour ses adhérent·e·s la prévention santé, l'action sanitaire et sociale, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, le contrôle médical et dentaire.

Elu·e·s MSA, conseiller·ère·s en protection sociale agricole, travailleurs sociaux, médecins du travail, infirmier·ère·s en santé au travail, conseiller·ère·s en prévention des risques professionnels, médecins conseil, chargé·e de mission en prévention santé et animateur·trice·s de la vie mutualiste contribuent à la mise en œuvre des actions de prévention en santé dans les territoires ruraux.

Le Contrat local de santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-10, L.1434-2, L.1434-17 ;

Vu l'Arrêté du 29 juin 2018, portant adoption du Projet Régional de Santé 2018-2022 de l'ARS Bretagne ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Pontivy Communauté N° (- CC 2023)

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les signataires du présent contrat s'engagent à mettre en œuvre sur le territoire de Pontivy Communauté des actions en faveur de la santé des habitant·e·s, s'inscrivant dans les axes stratégiques validés par le comité de pilotage et déclinant les priorités du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2022 :

- La santé environnementale
- Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté
- L'offre de soins dont la médecine de ville
- Le parcours des personnes en perte d'autonomie
- La participation citoyenne

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions du CLS dans la limite des moyens financiers dont ils disposent et sur la base des plans d'actions opérationnels et de financement arrêtés conjointement.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne et Pontivy Communauté s'engagent à :

- Copiloter la démarche projet dans son ensemble ;
- Mobiliser les moyens permettant d'accompagner les actions retenues.

Il est à noter que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Pontivy Communauté se voit confié au 1^{er} janvier 2023 la mise en œuvre du présent contrat, conformément à la délibération N°15-CC21.06.2022 du Conseil communautaire de Pontivy Communauté en date du 21 juin 2022 qui attribue la mise en œuvre et l'exercice des compétences d'action sociale définies d'intérêt communautaire au CIAS de Pontivy Communauté.

ARTICLE 2 – PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le périmètre géographique retenu est celui du territoire de la Communauté de Communes de Pontivy Communauté, constitué de 24 communes : Bréhan, Cléguérec, Crédin, Gueltas, Guern, Kerfourn, Kergrist, Malguénac, Neulliac, Noyal-Pontivy, Pleugriffet, Pontivy, Radenac, Réguiny, Rohan, Saint-Aignan, Sainte-Brigitte, Saint-Connec, Saint-Gérard-Croixanvec, Saint-Gonnery, Saint-Thuriau, Séglien, Silfiac, Le Sourn.

ARTICLE 3 – PARTIES SIGNATAIRES

Le présent contrat est conclu entre :

- La Préfecture du Morbihan, représentée par
- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne, représentée par son/sa Directeur/trice Général(e), Mme/M. Prénom NOM
- Pontivy Communauté, représentée par son Président, M. Bernard LE BRETON
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, représentée par
- Le Conseil Régional de Bretagne, représenté par
- Le Conseil Départemental du Morbihan, représenté par
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan, représentée par
- La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail Bretagne, représentée par
- La Mutualité Sociale Agricole Portes de Bretagne, représentée par
- La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, représentée par

ARTICLE 4 – PARTENAIRES

Les partenaires du présent contrat sont identifié·e·s dans les fiches-actions et s'engagent dans le pilotage et/ou l'accompagnement d'une ou plusieurs de ces actions opérationnelles.

ARTICLE 5 – GOUVERNANCE

5.1 Le comité de pilotage (Copil)

Il lui revient de :

- Déterminer les orientations stratégiques du CLS, valider son contenu et procéder à son actualisation,
- Fixer les objectifs, les moyens et le planning de mise en œuvre,
- Garantir la cohérence entre les politiques territoriales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé,
- Suivre et évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels.

5.2 Le comité technique (CoTech)

Il lui revient de :

- Préparer les décisions du Copil,
- Mettre en œuvre les décisions du Copil.

Un comité technique spécifique au volet santé environnementale du contrat est également constitué.

5.3 Les référent·e·s

Pour l'Agence régionale de santé :

- Directrice de la délégation départementale 56, Claire MUZELLEC-KABOUCHE,
- Chef de projet CLS, Elisabeth LE REST

Pour Pontivy Communauté :

- Le·la Président·e de Pontivy Communauté ou son·sa Vice-président·e à l'Action sociale, la petite enfance et la santé
- Chargé·e de mission santé territoire

ARTICLE 6 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

ARTICLE 7 – REVISION DU CONTRAT

Le CLS pourra être révisé et complété par les parties sur toute sa durée par voie d'avenant après approbation de l'ensemble des signataires du contrat.

Afin d'assurer la cohérence du dispositif de déclinaison territoriale que constitue le CLS avec les orientations régionales retenues dans le cadre du PRS, le CLS pourra faire l'objet d'une révision à la date d'entrée en vigueur du PRS III.

ARTICLE 8 – SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT

Le présent contrat fait l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage transformé en comité de suivi qui aura pour fonction de :

- Suivre la mise en œuvre effective des actions inscrites au CLS ;
- Identifier les éventuelles difficultés rencontrées ;
- Elaborer des propositions d'aménagements ou d'avenants au contrat.

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation lors de sa dernière année afin de mesurer les résultats produits et l'atteinte des objectifs.

SIGNATURES

Fait à Pontivy, le 14 mars 2023

Le Président de Pontivy Communauté,



Bernard LE BRETON

La Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé de Bretagne,



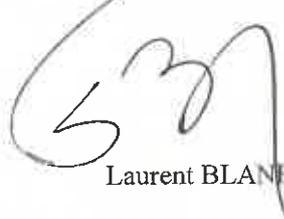
Élise NOGUERA

Pour le Préfet du Morbihan et par délégation, la
Sous-préfète de Pontivy,



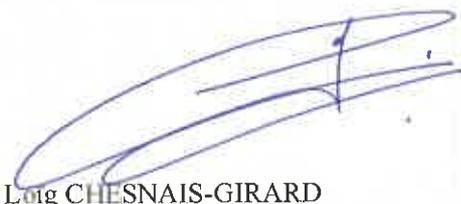
Claire LIETARD

L'Inspecteur Académique - Directeur
Académique des Services de l'Éducation
Nationale du Morbihan,



Laurent BLANES

Le Président du Conseil régional de Bretagne,



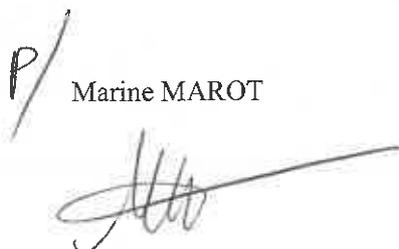
Loïc CHESNAIS-GIRARD

La Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie du Morbihan,



Françoise LE FUR

La Directrice Générale de la MSA Portes de
Bretagne,

P/ 

Marine MAROT

Cahier des fiches actions

Contrat Local de Santé Pontivy
Communauté

2023 - 2028

AXE I : La santé environnementale

Objectifs	Actions
1- Favoriser la pratique de la marche à pied et du vélo sur le territoire	1. Favoriser la pratique de la marche à pied en déployant des circuits 10 000 pas
	2. Favoriser le déploiement de pédibus
	3. Promouvoir la pratique du vélo auprès du grand public
2- Agir en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur	1. Agir pour la qualité de l'air intérieur dans le milieu de vie de l'école
	2. Renforcer la capacité des particuliers et professionnel·le·s de l'habitat à agir sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur dans le cadre de la rénovation de l'habitat
	3. Renforcer le pouvoir d'agir des particuliers sur la qualité de l'air intérieur de leur habitat et la prévention des risques santé du radon
	4. Sensibiliser et former au choix des espèces végétales pour limiter les risques allergiques

Action I.1.1 : Favoriser la pratique de la marche à pied en déployant des circuits 10 000 pas

Axe I	La santé environnementale
Objectif 1	Favoriser la pratique de la marche à pied et du vélo sur le territoire
Action 1	Favoriser la pratique de la marche à pied en déployant des circuits 10 000 pas
Contexte	<p>La voiture est le principal moyen de transport utilisé au quotidien par les actifs sur le territoire intercommunal (85,9% des actifs ont recours à la voiture pour leur trajet domicile-travail en 2018).</p> <p>La mobilité quotidienne est la principale source d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre des déplacements (58 % des émissions liées à la mobilité).</p> <p>Le territoire de Pontivy Communauté est traversé par deux sentiers de Grande Randonnée et bénéficie des aménagements du canal de Nantes à Brest. 32 circuits sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée sur le territoire intercommunal.</p> <p>La pratique de la marche à pied répond à plusieurs enjeux de santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la pratique d'une activité physique régulière - Lutter contre la sédentarité - Favoriser le bien-être - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Prévenir la perte d'autonomie <p>Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), effectuer l'équivalent de 10 000 pas quotidiens est le minimum d'activité requise pour se maintenir en forme, préserver sa santé et maîtriser son poids.</p>
Description de l'action	<p><u>S'appuyer sur les sentiers/circuits de randonnée déjà balisés et ajouter le nombre de pas qu'ils représentent afin d'inciter à la pratique de la marche en donnant un caractère tangible à l'atteinte des recommandations :</u></p> <p>Sélectionner les sentiers/circuits de randonnée à convertir en nombre de pas en fonction de leur accessibilité (distance du parcours, proximité des centres-bourgs, niveau de difficulté (dénivelé)) ;</p> <p>Communiquer autour de l'action sur le site internet de l'intercommunalité et de l'Office de Tourisme via un onglet dédié à l'action ;</p>

	<p>Construire et éditer un flyer des « circuits 10 000 pas » distribué avec les actuels plans de randonnées et topofiches ;</p> <p>Travailler à la construction d'un circuit 10 000 pas traversant le futur Poumon Vert de Pontivy ;</p> <p>Adapter la rando yoga proposée par l'Office de Tourisme de façon à promouvoir la recommandation des 10 000 pas ;</p> <p>A plus long terme, élargir l'action à des trajets du quotidien dans les communes ;</p> <p>Réfléchir à la création d'un « passeport santé » en lien avec les circuits 10 000 pas afin d'inciter à la marche (flash de QR codes au milieu des circuits pour intégration dans un livret numérique / papier afin de suivre la pratique de la marche et d'inciter via des récompenses associées).</p>		
Pilote de l'action	Pontivy Communauté / Office de Tourisme de Pontivy Communauté – Lac de Guerlédan	Partenaire(s)	Communes
Public(s) visé(s)	Grand public	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2023 – 2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<p>Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pontivy Communauté</p> <p>Plan de mobilité simplifié Pontivy Communauté</p> <p>Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Bretagne</p>
Financement /budget	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Communication autour de l'action (flyer, communication internet)</p> <p>Temps de travail dédié (Office de Tourisme, service santé, service tourisme, service communication)</p> <p>Adaptation de la signalétique le cas échéant</p> <p>Récompenses dans le cadre d'un « passeport santé »</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>Pontivy Communauté</p>		
Evaluation et suivi	Nombre de « circuits 10 000 pas » matérialisés		

	<p>Nombre de téléchargements des topofiches</p> <p>Nombre de consultations sur la page dédiée à l'opération</p> <p>Nombre de participant·e·s à la rando yoga</p> <p>Nombre d'utilisateur·rice·s du « passeport santé »</p>
--	--

Action I.1.2 : Favoriser le déploiement de pédibus sur le territoire

Axe I	La santé environnementale
Objectif 1	Favoriser la pratique de la marche à pied et du vélo sur le territoire
Action 2	Favoriser le déploiement de pédibus sur le territoire
Contexte	<p>La voiture est le principal moyen de transport utilisé au quotidien par les actifs sur le territoire intercommunal (85,9% des actifs ont recours à la voiture pour leur trajet domicile-travail en 2018).</p> <p>La mobilité quotidienne est la principale source d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre des déplacements (58 % des émissions liées à la mobilité).</p> <p>Le dépôt des élèves peut provoquer des phénomènes de bouchons et de ralentissements de la circulation aux abords des établissements scolaires.</p> <p>La mise en place de pédibus répond à plusieurs enjeux de santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la pratique d'une activité physique régulière - Lutter contre la sédentarité dès le plus jeune âge - Favoriser le bien-être <p>Elle peut également favoriser les liens intergénérationnels.</p>
Description de l'action	<p>Construire un kit « clé en main » pour le déploiement d'un pédibus avec des informations sur les modalités de fonctionnement et de mise en place du pédibus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment construire un circuit sécurisé - Comment accompagner les enfants - Comment établir un planning ; <p>Promouvoir ce kit : s'appuyer sur les événements du type Semaine de la mobilité pour lancer une dynamique (ex : challenge scolaire avec kit offert aux écoles participantes ; accompagner les écoles qui ont lancé ce type d'actions et les promouvoir (écoles ambassadrices)) ;</p>

	Fournir des équipements de sécurité (ex : gilet jaune).		
Pilote de l'action	Pontivy Communauté	Partenaire(s)	Ecoles, associations de parents d'élèves (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), Direction Diocésaine d'Enseignement Catholique (DDEC)), Inspection académique, sécurité routière (Département), communes, associations de marcheurs
Public(s) visé(s)	Elèves, parents d'élèves, collectivités	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2023 – 2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pontivy Communauté Plan de mobilité simplifié Pontivy Communauté Challenges scolaires semaine de la mobilité
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Création du kit et communication Temps de travail dédié (service santé, service transports et mobilités, service communication, service environnement) Financement de panneaux « abri pédibus » le cas échéant		
	<u>Financeurs sollicités</u> Pontivy Communauté		
Evaluation et suivi	Nombre de kits distribués Nombre de pédibus déployés à l'échelle du territoire Nombre d'écoles et d'élèves concernés par le Pédibus Nombre de kilomètres réalisés avec le Pédibus (km du circuit et km par élève)		

	Questionnaire de satisfaction auprès des utilisateur·rice·s du kit et du pédibus
--	--

Action I.1.3 : Promouvoir la pratique du vélo auprès du grand public

Axe I	La santé environnementale
Objectif 1	Favoriser la pratique de la marche à pied et du vélo sur le territoire
Action 3	Promouvoir la pratique du vélo auprès du grand public
Contexte	<p>La voiture est le principal moyen de transport utilisé au quotidien par les actifs sur le territoire intercommunal (85,9% des actifs ont recours à la voiture pour leur trajet domicile-travail en 2018).</p> <p>La mobilité quotidienne est la principale source d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre des déplacements (58 % des émissions liées à la mobilité).</p> <p>Le territoire de Pontivy Communauté, bien qu'ayant une topographie marquée, bénéficie de 172 km d'aménagements cyclables.</p> <p>La pratique du vélo répond à plusieurs enjeux de santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la pratique d'une activité physique régulière - Lutter contre la sédentarité - Favoriser le bien-être - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Prévenir la perte d'autonomie
Description de l'action	<p>Communiquer autour des actions territoriales de promotion de la pratique du vélo.</p> <p>Mettre en place des actions à l'occasion de la semaine de la mobilité et de « Mai à vélo » : challenges, formations sécurité routière, ateliers découverte du vélo électrique...</p>

	Accompagner le déploiement des actions du futur Schéma Directeur Vélo en y valorisant les bienfaits de la pratique du vélo pour la santé.		
Pilote de l'action	Pontivy Communauté	Partenaire(s)	Associations mobilité (clubs vélo, Emmaüs Action Ouest, association A vélo en route vers l'écomobilité), Office de Tourisme de Pontivy Communauté – Lac de Guerlédan, communes, entreprises, établissements scolaires, sécurité routière (Département)
Public(s) visé(s)	Grand public	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2023 – 2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pontivy Communauté Futur Schéma Directeur Vélo de Pontivy Communauté Plan de mobilité simplifié Pontivy Communauté Semaine de la mobilité Mai à vélo
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Communication autour des actions Achat de lots pour les challenges Temps de travail dédié (service santé, service transports et mobilités, service communication) Locations de vélos		
	<u>Financeurs sollicités</u> Pontivy Communauté		

	Programme Génération vélo (Certificats d'Economies d'Energie (CEE))
Evaluation et suivi	<p>Nombre d'actions déployées</p> <p>Nombre de participant·e·s aux actions</p> <p>Nombre de partenaires associé·e·s</p> <p>Analyse des actions via questionnaires</p>

Action I.2.1 : Agir pour la qualité de l'air intérieur dans le milieu de vie de l'école

Axe I	La santé environnementale
Objectif 2	Agir en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur
Action 1	Agir pour la qualité de l'air intérieur dans le milieu de vie de l'école
Contexte	<p>En France, la population passe aujourd'hui en moyenne 80 % de son temps dans des espaces clos ou semi-clos. Cela représente en moyenne entre 20 et 22 heures sur 24 passées dans le logement, au bureau, dans les écoles, les crèches ou encore dans les transports.</p> <p>À long terme, la pollution de l'air intérieur peut provoquer des cancers, altérer la capacité respiratoire ou encore aggraver les maladies cardio-vasculaires. L'impact d'une mauvaise qualité de l'air intérieur varie selon les personnes exposées, les personnes âgées, les enfants ou encore les personnes souffrant de pathologies respiratoires étant plus touchées. La problématique de la qualité de l'air intérieur est d'autant plus cruciale que l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments conduit à un confinement de plus en plus important de ces derniers.</p> <p>La qualité de l'air intérieur dans les écoles fait l'objet d'obligations réglementaires. Le milieu de vie de l'école est propice à la mise en place d'actions de sensibilisation qui permettront d'agir sur les comportements dès le plus jeune âge et de provoquer un ruissellement des bonnes pratiques vers l'entourage familial.</p>

	Le territoire de Pontivy Communauté compte 52 établissements d'enseignement primaire et secondaire qui ont accueilli sur l'année scolaire 2021-2022 environ 10 400 élèves.		
Description de l'action	<p><u>Sensibiliser la communauté scolaire au sujet de la qualité de l'air intérieur (collectivités, établissements scolaires, parents, élèves, éco-délégués...)</u></p> <p>1/ Action à destination des personnels</p> <p>Accompagner les collectivités dans l'application des obligations en matière de qualité de l'air intérieur dans les écoles (dont radon et CO2) ;</p> <p>Faire un état des lieux sur l'application des obligations sur la qualité de l'air intérieur par les collectivités dans les établissements scolaires ;</p> <p>S'appuyer sur le rectorat et l'enseignement diocésain pour identifier et mobiliser des établissements labélisés sur la protection de l'environnement, le développement durable ;</p> <p>Mobiliser les personnels relais dans ces établissements via de la sensibilisation-formation (Direction, service de santé scolaire, personnels techniques et d'entretien, gestionnaire des achats...) ;</p> <p>Accompagner les établissements scolaires dans le développement d'actions sur la qualité de l'air intérieur via leurs projets existants (pédagogiques, parcours éducatifs en santé...) ;</p> <p>Elaborer une charte d'engagement pour la réalisation d'actions avec des établissements scolaires volontaires, incluant notamment une politique d'achat durable à l'échelle de Pontivy Communauté pour les écoles (produits d'entretiens, mobiliers...) à l'appui d'une charte des produits peu émissifs.</p> <p>2/ Actions à destination du grand public</p> <p>Réaliser une journée de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur dans des établissements scolaires volontaires ;</p> <p>Organiser des ateliers de sensibilisation pour les parents d'élèves (cf. actions de la Mutualité Française Bretagne).</p>		
Pilote de l'action	Pontivy Communauté	Partenaire(s)	Rectorat, Air Breizh, BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Agence Régionale de Santé (ARS), Mutualité,

			Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) forêt de Brocéliande, service de santé scolaire, professeurs, Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), associations parents d'élèves, collectivités, Conseiller-ère Médical-e en Environnement Intérieur (CMEI), Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS), Conseil Régional Bretagne, Conseil départemental, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC)- Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), inspection académique ; conseil communautaire des jeunes
Public(s) visé(s)	Professionnel·le·s des établissements scolaires Elèves et parents d'élèves Collectivités	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2023 – 2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan Régional Santé Environnement (PRSE) en Bretagne
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u>		

Evaluation et suivi	<p>Nombre de chartes signées</p> <p>Nombre et profils d'acteur·rice·s formés/sensibilisés</p> <p>Résultats de l'état des lieux auprès des collectivités gérant les bâtiments des établissements scolaires</p> <p>Mise en place d'un groupe de travail sur les achats durables</p>
----------------------------	---

Action I.2.2 : Renforcer la capacité des particuliers et professionnel·le·s de l'habitat à agir sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur dans le cadre de la rénovation de l'habitat

Axe I	La santé environnementale
Objectif 2	Agir en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur
Action 2	Renforcer la capacité des particuliers et professionnel·le·s de l'habitat à agir sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur dans le cadre de la rénovation de l'habitat

<p>Contexte</p>	<p>En 2015, le Parc Privé Potentiellement Indigne comprenait 1 228 logements soit 6,0% des résidences principales du parc privé de Pontivy Communauté classifiées comme potentiellement indignes. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale qui s'élève à 4,2%.</p> <p>L'habitat indigne recouvre les logements insalubres ou dangereux, qui peuvent présenter des risques pour la sécurité ainsi que pour la santé : intoxication au monoxyde de carbone (liée au dysfonctionnement du chauffage), saturnisme (lié à la présence de peintures au plomb dégradées), allergies et problèmes respiratoires (liés à l'humidité ou au froid) et radon (9 communes en zone 3).</p> <p>Des politiques actives en matière de réhabilitation de l'habitat ont été menées depuis de nombreuses années à l'échelle de Pontivy Communauté permettant une revalorisation du parc privé (des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH 2012-2017 et OPAH RU centre-ville de Pontivy 2019-2024), Programmes d'Intérêt Général (PIG départemental) sur la lutte contre l'habitat indigne, Plan Action Cœur de Ville de la Ville de Pontivy).</p> <p>Pontivy Communauté dispose d'un Point Infos Habitat qui assure l'accueil, l'écoute et l'orientation des demandes des particuliers et professionnel-le-s du territoire en matière d'habitat (recherche de terrains, accession à l'ancien, amélioration de l'habitat, informations juridiques,...).</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Saisir l'opportunité de la rénovation énergétique pour sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur en amont de travaux sur l'habitat et faire des choix favorables à la qualité de l'air intérieur (ventilation notamment). Renforcer la connaissance des particuliers pour éclairer leurs décisions et argumenter leurs choix auprès des professionnel-le-s de l'habitat et du bâtiment.</p> <p><u>Sensibiliser les particuliers aux enjeux de la rénovation de l'habitat sur la qualité de l'air intérieur et les risques d'intoxication au monoxyde carbone, en amont des projets</u></p> <p>A l'occasion des premiers rendez-vous particuliers- professionnel-le-s de l'habitat, aborder le sujet et proposer aux particuliers, une mesure de dépistage avant la rénovation (radon notamment) ;</p> <p>En partenariat avec des commerces de bricolage et la future ressourcerie du territoire, sensibiliser les particuliers sur ces enjeux.</p> <p><u>Sensibiliser et informer les acteur-ric-e-s de l'habitat sur les enjeux de la rénovation de l'habitat sur la qualité de l'air intérieur et les risques d'intoxication au monoxyde carbone</u></p> <p>Organiser la ressource d'information sur le sujet pour la mettre à disposition des acteur-ric-e-s relais (appui notamment sur l'application recosanté du Plan National Santé Environnement (PNSE) 4) ;</p> <p>Former les acteur-ric-e-s de l'habitat au sujet (conseiller-ère-s habitats, artisans, bailleurs, France renov, Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), agences immobilières, commerces de bricolage).</p>

Pilote de l'action	Service Habitat et Point Infos Habitat Pontivy Communauté	Partenaire(s)	Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), communes, Espace France Renov, Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), Bretagne Sud Habitat (BSH), Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Capt'Air Bretagne, Chambre des métiers, Direction Départementale des Territoires (DDT)/ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Approche Eco Habitat, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), fédération française du bâtiment, Morbihan solidarité énergie, Association Départementale des Organismes HLM (ADOHLM), opérateurs Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), Soliha Bretagne, Citémétrie Certifenergie), agences immobilières, magasins de bricolage
Public(s) visé(s)	Grand public	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté

	Acteur·rice·s de l'habitat		
Calendrier prévisionnel	2024 – 2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan National Santé Environnement (PNSE) Plan Régional Santé Environnement (PRSE) en Bretagne Plan Local de l'Habitat (PLH)
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Temps de travail dédié (service habitat Pontivy Communauté) Formateur·rice·s, ressources pédagogiques		
	<u>Financeurs sollicités</u> Pontivy Communauté		
Evaluation et suivi	Nombre de ménages reçus au Point Infos Habitat (PIH) Listing des informations diffusables disponible Nombre et profils des acteur·rice·s formé·e·s / nombre de formé·e·s déclarant un renforcement de leurs connaissances		

Action I.2.3 : Renforcer le pouvoir d'agir des particuliers sur la qualité de l'air intérieur de leur habitat et la prévention des risques santé du radon

Axe I	La santé environnementale
Objectif 2	Agir en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur
Action 3	Renforcer le pouvoir d'agir des particuliers sur la qualité de l'air intérieur de leur habitat et la prévention des risques santé du radon
Contexte	<p>Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle notamment émis par les sous-sols granitiques et volcaniques. Il peut s'accumuler dans les espaces clos ou mal ventilés et atteindre des concentrations élevées. Du fait de la nature principalement granitique de son sous-sol, la Bretagne est l'une des régions métropolitaines les plus fortement concernées par le radon.</p> <p>L'exposition au radon constituerait la seconde cause de décès par cancer du poumon après le tabac et devant l'amiante avec près de 3 000 décès par an en France. Le risque de développer un cancer des poumons augmente proportionnellement au niveau et à la durée d'exposition au radon. En Bretagne, environ 20 % des décès par cancer du poumon seraient attribuables au radon. Le risque de développer un cancer du poumon est en outre multiplié par 20 lorsque l'on associe l'exposition au tabac et au radon.</p> <p>Sur le territoire de Pontivy Communauté, 9 communes sont concernées par un potentiel élevé de radon soit 46% de la population et 15 communes par un potentiel faible soit 54% de la population.</p> <p>Le dépistage du radon est obligatoire dans les établissements recevant du public (établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, d'enseignement, sanitaires et sociaux) situés dans les communes en catégorie 3, ou ceux situés dans les communes des catégories 1 et 2, lorsque les résultats de mesure dépassent 300 Bq/m³. L'habitat privé ne fait pas l'objet d'une réglementation spécifique si ce n'est l'information acquéreur locataire.</p>
Description de l'action	<p><u>Sensibiliser les occupant.e.s de logement individuel sur les enjeux et les risques santé liés au radon</u></p> <p><u>Etre territoire pilote pour impliquer des bailleurs sociaux dans la campagne de mesure du radon, à l'appui d'un conventionnement sur l'ensemble de la démarche (du diagnostic à la proposition d'actions correctives)</u></p> <p>Sensibiliser les bailleurs sociaux aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et au risque santé lié au radon ;</p> <p>Préidentifier par le bailleur des bâtiments de son parc social qui semblent soumis à un risque radon important (zone 3, logements en rez-de-chaussée, état du bâti) ;</p> <p>Proposer des mesures de radon dans ces logements et mettre en place des actions de remédiation le cas échéant.</p>

	<p><u>Monter une campagne de mesure du radon chez 100 à 150 particuliers à l'appui de la distribution de kits de mesure</u> en associant les professionnel-le-s de santé (via l'entrée tabac notamment) et les travailleur-leuse-s sociaux (dont le point info santé) en tant que relais d'information, conseils auprès des particuliers ;</p> <p>Sensibiliser aux enjeux qualité de l'air intérieur-radon (lien avec action I-2-2 qualité de l'air intérieur) et associer des points d'appui locaux dans la réalisation de cette campagne de mesure (acteur-ric-e-s de l'habitat, professionnel-le-s de santé, travailleur-leuse-s sociaux...).</p>		
Pilote de l'action	Pontivy Communauté	Partenaire(s)	Elu-e-s, Approche Eco Habitat, Point Infos Habitat (PIH), Capt'Air Bretagne, Département, Mutualité Française Bretagne, CMEI (Conseiller-ère Médical-e en Environnement Intérieur), des relais locaux : acteur-ric-e-s de l'habitat dont bailleurs sociaux, professionnel-le-s de santé, travailleur-leuse-s sociaux, Amisep, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Morbihan
Public(s) visé(s)	Occupant · e · s de logements individuels notamment en habitat social Bailleurs sociaux Professionnel-le-s de santé et travailleur-leuse-s sociaux du territoire	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2024 – 2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Plan Régional Santé Environnement (PRSE) en Bretagne
Financement /budget	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Temps de travail (service habitat et santé Pontivy Communauté, partenaires) Campagne de mesure (communication, animation, kits de mesure)</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>Agence Régionale de Santé de Bretagne Pontivy Communauté</p>		

Evaluation et suivi	Nombre de bâtiments concernés recensés
	Nombre de foyers volontaires accompagnés / nombre de professionnel·le·s relais associé·e·s à la démarche de communication et mobilisation autour de la campagne de mesure
	Nombre de conventions signées avec des bailleurs sociaux
	Nombre de foyers volontaires accompagnés dont habitat social

Action I.2.4 : Sensibiliser et former au choix des espèces végétales pour limiter les risques allergiques

Axe I	La santé environnementale
Objectif 2	Agir en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur
Action 4	Sensibiliser et former au choix des espèces végétales pour limiter les risques allergiques
Contexte	<p>En 2020, au moins 25% des Français·es souffrent d'allergies au pollen, tous âges confondus. Cette proportion devrait s'élever à 50% d'ici 2050.</p> <p>Les pathologies allergiques et respiratoires associées au choix des espèces végétales ont une forte corrélation avec l'intervention sur la qualité de l'air intérieur et la prévention des maladies respiratoires.</p> <p>Un capteur de pollens, géré par l'association Capt'Air Bretagne est présent dans la ville de Pontivy. En 2020, le nombre de semaines à risque allergique au pollen sur la station de Pontivy est de 9. Le risque allergique est déterminé en fonction de l'indice allergique de chaque pollen. Ainsi, la station de Pontivy présente un risque allergique global de 3/5. Sur le territoire, les principaux risques allergiques concernent les graminées (indice : 3/5) et les urticacées (indice 2/5).</p> <p>Pour réduire le risque d'exposition, des formations et sensibilisations peuvent être déployées auprès du grand public et des collectivités.</p>
Description de l'action	<p><u>Informer et sensibiliser la population sur les allergies aux pollens/les espèces allergisantes</u></p> <p>Communiquer sur l'existence du site Internet de Capt'air Bretagne auprès de la population via l'intercommunalité/les communes ;</p> <p>Diffuser un réseau d'alerte local pour informer la population des pics de pollution aux pollens (bulletin via mail et application Capt'Air Bretagne).</p>

	<p><u>Promouvoir auprès des communes et professionnel·le·s de santé, les informations ressources sur les pollens de Capt'air Bretagne, pour une diffusion vers les administré·e·s</u></p> <p>Valoriser les informations de Capt'air Bretagne auprès des collectivités et étudier les possibilités de diffusion vers la population.</p> <p><u>Former les élu·e·s, agents d'espaces verts sur les allergies aux pollens et à l'identification des espèces végétales allergisantes</u></p> <p>Organiser une formation auprès des élu·e·s et agents d'espaces verts des collectivités sur les pollens et les espèces végétales à valoriser.</p> <p><u>Etudier l'opportunité-faisabilité de la création d'un réseau sentinelle de phénologie sur le territoire (agents des espaces verts +/- population), qui complétera les données nationales (Réseau National de Surveillance Aérobiologique)</u></p> <p>Etude sur les variations périodiques de la vie végétale (possible si réseau sentinelle).</p>		
Pilote de l'action	Capt'air Bretagne	Partenaire(s)	Pontivy Communauté, collectivités, professionnel·le·s de santé (pneumologues, allergologues, médecins généralistes, pharmacien·ne·s...)
Public(s) visé(s)	Grand public Communes (élu·e·s et technicien·ne·s des espaces verts)	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	<p>2023 : 2 temps d'information (public et élu·e·s/agents espaces verts)</p> <p>2024 : travail sur la diffusion de l'information et temps de formation pour création de réseau sentinelle</p> <p>2025 : suivi réseau et nouvelle sollicitation de bénévoles</p>	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	<p>Plan Régional Santé Environnement (PRSE) en Bretagne</p> <p>Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Pontivy Communauté</p>
Financement /budget	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Temps d'information public ou élu·e·s/agents territoriaux (300€)</p> <p>Temps de formations demi-journée (750€)</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>Financement de 2 temps par an par Capt'Air Bretagne</p>		

	<p>Agence Régionale de Santé (via Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM))</p> <p>Communes/Intercommunalité (organisation et mise à disposition de salles)</p>
Evaluation et suivi	<p>Modalités de communication mises en place vers les collectivités / vers la population</p> <p>Mise en place d'un temps de formation-sensibilisation vers les élu·e·s et technicien·ne·s : nombre et profils de participant·e·s ; nombre de participant·e·s notant un renforcement de leurs connaissances</p> <p>Mise en place d'une réflexion partagée et résultats de cette réflexion (opportunité-faisabilité de la création d'un réseau sentinelle de phénologie et d'un réseau d'alerte sur le risque pollens sur le territoire)</p>

AXE II : Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté

Objectifs	Actions
1- Développer, en direction de la population générale, une politique locale de prévention et de promotion de la santé mentale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) 2. Mener une action d'information et de sensibilisation sur les souffrances psychiques et le risque suicidaire au sein du monde agricole 3. Organiser une « Formation-Action » auprès des acteurs et actrices de la jeunesse sur la prévention et le repérage des conduites addictives 4. Mettre en place une formation sur le dépistage et l'accompagnement des troubles des conduites alimentaires

5. Structurer le parcours de prise en charge des femmes victimes de violences accueillies au sein des établissements du Groupement Hospitalier du Centre Bretagne incluant un niveau local et départemental (de recours)

6. Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et actrices de la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales et former les professionnel.les du territoire à cette thématique afin d'améliorer le parcours des victimes (repérage et orientation)

Action II.1.1 : Réaliser une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Axe II	Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté
Objectif 1	Développer, en direction de la population générale, une politique locale de prévention et de promotion de la santé mentale
Action 1	Réaliser une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
Contexte	Le diagnostic local de santé mené à l'échelle de Pontivy Communauté met en exergue des attentes fortes afférentes à la santé mentale auxquelles l'outil CLSM serait susceptible d'apporter des réponses en proximité des besoins des usager·ère·s et de leurs proches/aidant·e·s ainsi que des professionnel·le·s gravitant auprès de ces parcours de santé : - Favoriser l'interconnaissance entre les acteur·rice·s

- Lutter contre les formes de stigmatisation en santé mentale
- Favoriser le décroisement
- Poursuivre le déploiement d'actions de prévention en faveur du bien-être.

Tenant compte de ces attendus transversaux et en proximité, le CLSM semblerait en effet être l'outil adapté : plateforme locale participative de réflexion, de concertation et de coordination autour des questions de santé mentale, le CLSM rassemble, sur un territoire donné, l'ensemble des acteur·rice·s concerné·e·s par la santé mentale (Elu·e·s, professionnel·le·s des secteurs social, médico-social, sanitaire, associations, représentant·e·s d'usagers, institutionnel·le·s de proximité dont les services municipaux, des bailleurs sociaux, ...).

Le CLSM a pour objectif de favoriser, de manière concertée et coordonnée, des politiques locales et des actions collectives favorisant l'amélioration des prises en charge et du parcours de santé mentale de la population sur un territoire : observation des enjeux en santé afférents, accès et continuité des soins, inclusion sociale, lutte contre les formes de stigmatisation, résolution de situations psychosociales complexes, échanges et capitalisation sur des bonnes pratiques, formalisation de protocoles en vue de prévenir des situations complexes/extrêmes, notamment les soins psychiatriques sur demande du·de la représentant·e de l'Etat, formations/sensibilisations des acteur·rice·s impacté·e·s dans leurs exercices professionnels. L'essence même de l'outil CLSM est de favoriser l'amélioration des parcours des personnes concernées tout en favorisant la coordination des acteur·rice·s qui y sont confronté·e·s.

Cette dynamique s'inscrit naturellement au titre du déploiement du PTSM du Morbihan officialisé en 2021 dans le cadre du Contrat de Santé Mentale ; dans cet esprit, le PTSM 56 dispose d'une fiche action spécifique (FA4) visant à déployer des CLSM dans le département. L'ARS Bretagne accompagne le déploiement de cet outil et a publié une doctrine visant, notamment, à bénéficier d'un cofinancement au titre de la coordination desdits CLSM bretons.

Les CLSM sont un espace de démocratie en santé. A ce titre, l'engagement de l'ARS au développement de CLSM se matérialise dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités locales et leurs élus. 2. L'engagement de l'ARS au développement de CLSM adopte une approche articulée entre PTSM, CLS et CLSM et privilégie un ancrage des CLSM aux CLS. Le plus souvent conçu comme le volet santé mentale des CLS mais aussi comme possible lieu de déclinaison de certaines actions du PTSM, les liens des CLSM avec les CLS et les PTSM apparaissent à la fois naturels et indispensables. L'instruction du 30/9/2016 conforte le lien CLS/CLSM en indiquant que le déploiement des CLSM doit s'articuler avec celui des CLS. L'ancrage des CLSM aux CLS présente l'avantage d'intégrer la santé mentale dans une dynamique de santé plus globale, facilitant les liens utiles entre les actions du CLS et celles du CLSM, ainsi qu'une meilleure lisibilité de l'ensemble des actions menées localement. Pour ces raisons et en cohérence avec la doctrine régionale CLS évoquée plus haut, le positionnement de l'ARS est de soutenir l'ancrage des CLSM aux CLS en encourageant, lorsque la santé mentale est identifiée comme un sujet prioritaire dans le diagnostic du CLS, le développement d'un CLSM pour porter le volet santé mentale du CLS.

Si CLS et CLSM sont fortement liés, ce sont deux objets différents, contrat pour l'un, conseil local pour l'autre, le CLSM nécessitant l'implication d'acteurs spécifiques (psychiatrie, représentants d'usagers et de leur entourage). Le centre national d'appui aux CLSM identifie l'existence d'un temps de coordination dédié et la mise

	<p>en place d'un comité de pilotage spécifique réunissant les acteurs socles d'un CLSM, comme deux conditions de réussite essentielles pour le bon fonctionnement des CLSM.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>A noter, doctrine ARS Bretagne</u> : principe de cofinancement avec les collectivités territoriales et d'éventuels autres acteurs, à hauteur pour l'ARS de 12.500 €/an pour une fonction de coordination CLSM sur le territoire du CLS (soit 0,25 ETP d'un poste à 50.000 € par territoire CLS). 		
<p>Description de l'action</p>	<p>Réaliser un diagnostic local en santé mentale sur le territoire de Pontivy Communauté en mobilisant les acteur-ric-e-s ;</p> <p>Formaliser un argumentaire, prenant appui sur le diagnostic précité, quant à l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'un CLSM sur tout ou partie du territoire intercommunal ;</p> <p>Communiquer auprès des élu-e-s et des acteur-ric-e-s, à partir de l'argumentaire, sur l'intérêt d'un tel déploiement et en déterminer, le cas échéant, sa programmation.</p>		
<p>Pilote de l'action</p>	<p>Pontivy Communauté</p>	<p>Partenaire(s)</p>	<p>Coordinatrice Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) 56, pilote fiche-action Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) dans le cadre du PTSM 56, Association Hospitalière de Bretagne (AHB), Agence Régionale de Santé au titre de la doctrine d'accompagnement financier, Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), Département, acteurs sociaux et médico-sociaux, Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS), Gendarmerie, professionnel-le-s de santé, associations</p>

			d'utilisateur-s et de familles, collectif Misaco, établissements de santé, Comité de pilotage Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)
Public(s) visé(s)	Acteur-ric-e-s impacté-e-s par des enjeux relevant du bien-être et de la santé mentale Elu-e-s	Territoire(s) concerné(s)	Tout ou partie du territoire de Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2024 : Réalisation du diagnostic local en santé mentale 2025 : en fonction de l'analyse du diagnostic, formalisation d'un argumentaire avec communication et sensibilisation des élus et partenaires	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé (PRS) Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Morbihan Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Recrutement d'un-e stagiaire, niveau Master ou élève Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) Temps de travail (service santé Pontivy Communauté)		
	<u>Financeurs sollicités</u> Pontivy Communauté Agence Régionale de Santé		
Evaluation et suivi	Nombre d'acteur-ric-e-s impliqué-e-s dans la phase de diagnostic (nombre d'entretiens réalisés) Diagnostic et argumentaire formalisés dans les délais et communication effective auprès des élu-e-s et acteur-ric-e-s du territoire concerné Arbitrage effectif quant au déploiement d'un CLSM en 2025		

Action II.1.2 : Mener une action d'information et de sensibilisation sur les souffrances psychiques et le risque suicidaire au sein du monde agricole

Axe II	Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté
Objectif 1	Développer, en direction de la population générale, une politique locale de prévention et de promotion de la santé mentale
Action 2	Mener une action d'information et de sensibilisation sur les souffrances psychiques et le risque suicidaire au sein du monde agricole
Contexte	<p>La Bretagne est une région où l'agriculture tient une place importante, tant en matière d'occupation des sols, que de production agricole ou agroalimentaire. Plus de la moitié de la surface du territoire breton (60%) est consacrée à l'agriculture et la part régionale de l'emploi agricole reste l'une des plus élevées en France.</p> <p>Le territoire de Pontivy Communauté est un territoire rural avec un caractère agricole marqué par rapport au territoire national (part de la catégorie socioprofessionnelle agriculteur·rice·s parmi la population de 15 ans ou plus de 2,1% contre 0,8% en France). Et les professionnel·le·s exerçant dans le secteur agricole, notamment les exploitant·e·s agricoles, sont fortement concerné·es par la souffrance psychique et le risque suicidaire.</p> <p><u>Données concernant le mal-être agricole (étude sur l'année 2015)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surmortalité par suicide, principalement des hommes de 40 à 64 ans au régime agricole comme au régime général, - Un sur-risque de suicide dans la population Mutualité Sociale Agricole (MSA) en âge d'activité -> supérieur de 29% <p><u>Sources du mal-être – spécificités du monde agricole :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge de travail et lourdeur de la charge administrative (épuisement professionnel) - Difficultés de gestion, évolution du monde agricole (diminution de 15% du nombre d'exploitant·e·s), transformations agricoles (ex : passage au bio), transmission de la terre - Problèmes de revenus faibles et instables, concurrence - Agribashing - Situations familiales complexes - Isolement - Contexte de crises climatiques, économiques, sanitaires récurrentes (épisode de gel en 2021, contexte géopolitique en Ukraine en 2022, grippe aviaire en 2022...) <p><u>Caractéristiques propres à la population agricole :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Posture de déni par rapport aux difficultés rencontrées, difficulté à parler de soi - Réticence à demander de l'aide et à être aidé

	<p>- Refus de s'arrêter de travailler (perception de l'arrêt de l'activité, même temporairement, comme synonyme de faiblesse)</p> <p>Il est à noter que la feuille de route nationale « prévention du mal-être et accompagnement des populations agricoles en difficulté » adoptée le 23 novembre 2021 est en cours de déclinaison sur les territoires en étroite articulation avec le Projet Régional de Santé (PRS de l'ARS) et la feuille de route du Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) du Morbihan.</p> <p>Un Comité départemental, sous l'égide du Préfet, dédié à la prévention du mal être dans le secteur agricole, a par ailleurs été installé dans le Morbihan en 2022, associant l'ensemble des acteur·rice·s et partenaires susceptibles de se mobiliser en faveur de cette prévention, dont la MSA Portes de Bretagne, la Chambre d'Agriculture, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).</p>		
Description de l'action	<p>Organiser un groupe de travail sur le périmètre de Pontivy Communauté</p> <p>Décliner une action d'information et de sensibilisation sur la prévention, le repérage et l'accompagnement des souffrances psychiques et le risque suicidaire au sein du monde agricole</p> <p>Mettre en place l'action</p>		
Pilote de l'action	MSA Portes de Bretagne (Service social avec partenariat interne Vie Mutualiste et Sécurité Santé au Travail)	Partenaire(s)	Pontivy Communauté, chambre d'agriculture, Collectif Misaco, Collectif Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM), Association Hospitalière de Bretagne (AHB), Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB), Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM)
Public(s) visé(s)	Public agricole (exploitant·e·s et salarié·e·s agricoles) / grand public (à déterminer)	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	Lancement du groupe de travail en 2023	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Programme prévention du mal être en agriculture et convention Association Régionale des Caisses de Mutualité

			<p>Sociale Agricole (ARCMSA) – Agence Régionale de Santé (ARS)</p> <p>Feuille de route nationale « prévention du mal-être et accompagnement des populations agricoles en difficulté »</p> <p>Projet Régional de Santé (PRS) Bretagne</p> <p>Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Morbihan</p>
Financement /budget	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Temps de travail</p> <p>Réservation salles de réunion pour le groupe de travail + matériel pour le groupe de travail, pour réalisation de l'action</p> <p>Communication autour de l'action</p> <p>Mise en œuvre de l'action (coût pour intervenant·e·s extérieur·e·s, des frais de convivialité ...)</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>MSA (convention ARCMSA/ARS) et mise à disposition de Travailleur·euse Social·e Pontivy Communauté</p> <p>Chambre de l'agriculture (?)</p> <p>Préfecture (DDETS, DDTM) (?)</p>		
Evaluation et suivi	<p>Nombre de réunions du groupe de travail</p> <p>Nombre de partenaires effectivement associé·e·s</p> <p>Nombre de personnes informées/sensibilisées suite à l'action</p>		

Action II.1.3 : Organiser une « Formation-Action » auprès des acteurs et actrices de la jeunesse sur la prévention et le repérage des conduites addictives

Axe II	Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté
Objectif 1	Développer, en direction de la population générale, une politique locale de prévention et de promotion de la santé mentale
Action 3	Organiser une « Formation-Action » auprès des acteurs et actrices de la jeunesse sur la prévention et le repérage des conduites addictives
Contexte	<p>Le territoire du Pays de Pontivy connaît une surmortalité liée à la consommation d'alcool, surtout chez les hommes. La Bretagne connaît également une consommation hebdomadaire chez les 18-30 ans plus fréquente et une prévalence plus élevée de l'expérimentation d'alcool chez les jeunes de 17 ans.</p> <p>Les données montrent aussi une surmortalité liée à la consommation de tabac sur le territoire du Pays de Pontivy, surtout chez les femmes. Avec une consommation fréquente de tabac pendant la grossesse (au 3ème trimestre de grossesse, la prévalence de la consommation de tabac en Bretagne est supérieure à 20% de la moyenne nationale).</p> <p>La Bretagne enregistre des taux d'expérimentation du cannabis et des autres drogues illicites ainsi qu'un usage régulier du cannabis à 17 ans nettement supérieurs aux moyennes nationales.</p> <p>Les deux structures ambulatoires référentes sur la problématique addictologique que sont le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et le Centre Médico Psychologique Spécialisé en Addictologie (CMPS) de Pontivy sont amenées à rencontrer régulièrement les équipes professionnelles qui accompagnent les jeunes sur les territoires de Pontivy Communauté et plus</p>

	<p>largement du territoire de Santé n°8, ce afin de développer une dynamique d'aller vers, notamment par l'intermédiaire de la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC).</p> <p>En parallèle des constats qui tendent à confirmer les études épidémiologiques (consommations inquiétantes d'alcool, de cannabis, et autres substances repérées chez les jeunes), les professionnel·le·s font part du besoin d'avoir accès à des outils permettant le dialogue sur ces questions, dans l'optique de se déloger d'une posture inadaptée et inefficace de contrôle de la consommation, mais aussi pour savoir mieux aborder la question, et mieux orienter.</p> <p>Des expérimentations d'actions locales (financée·s par l'ARS, ou la Fondation de France) partant de la sensibilisation des équipes professionnelles, puis passant par de la sensibilisation des publics accompagnés en collectif pour aller vers de la consultation individualisée ont montré leur pertinence. Cette stratégie globale permet de rencontrer les ressources locales et de favoriser les démarches d'orientation en permettant l'interconnaissance des professionnel·le·s. Elle permet également pour le public cible de réduire les freins liés au stress d'aller rencontrer un spécialiste en permettant une première compréhension de l'intérêt d'un accompagnement.</p> <p>Aussi, afin de permettre l'installation d'actions globales et de permettre une couverture élargie, il pourrait être intéressant de pouvoir constituer un « Réseau Santé Jeunesse » qui permettrait de faire travailler ensemble les acteur·rice·s locaux·ales dédié·e·s au public jeune (Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), Consultation Jeunes Consommateurs (CJC), Mission Locale, Espace Jeunesse, Education nationale, Instituts Médico-Educatifs (IME), Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées (ARASS), résidence intergénérationnelle Ker Pondi) et les acteur·rice·s de santé de l'addictologie du territoire.</p> <p>Par ailleurs, depuis plusieurs années des actions de prévention à destination des jeunes sont financées par le Réseau Santé Citoyenneté de la ville de Pontivy (lycéens) et le conseil départemental (collégiens), en collaboration avec l'association Liberté Couleurs. Cette dernière, outre la mise en place d'actions de prévention innovantes, propose d'accompagner les équipes professionnelles en cohérence avec les acteur·rice·s locaux·ales pour sensibiliser et outiller mais surtout installer un maillage institutionnel favorisant l'orientation et l'accueil des jeunes.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p><u>Proposer une « Formation-Action » sur la prévention et le repérage des conduites addictives co-animée avec l'association Liberté Couleurs</u></p> <p>Liberté couleurs dispose d'une méthodologie éprouvée et d'une expérience solide pour la mise en œuvre de « Formation-Action » ;</p> <p>Cette action permettra d'être un support pour constituer un réseau local dédié à la santé et à la jeunesse ;</p> <p>En outre elle permettra de mettre en relation les acteur·rice·s de la jeunesse avec les ressources locales spécialisées en addictologie ;</p>

	<p>Cette action permettra de répondre à la volonté régionale de développement des CJC ;</p> <p>L'animation des formations sera assurée en binôme constitué de professionnel·le·s de Liberté Couleurs et de professionnel·le·s du CMPS de l'Association Hospitalière de Bretagne (AHB) et du CSAPA de Douar Nevez ;</p> <p>L'objectif de fond sera de rendre plus visible et opérationnel les dispositifs de prévention et de santé à destination des jeunes.</p>		
Pilote de l'action	Douar Nevez, Association Hospitalière de Bretagne (AHB), Liberté Couleurs	Partenaire(s)	PAEJ, Mission Locale, espace jeunesse, résidence intergénérationnel Ker Pondi, ARASS, IME, ville de Pontivy, Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB), Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM), Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) 56
Public(s) visé(s)	Professionnel·le·s intervenant auprès des jeunes	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté Territoire de santé n°8
Calendrier prévisionnel	<p>Premier semestre 2023 :</p> <p>Construction de la proposition et sollicitation du réseau local</p> <p>Deuxième semestre 2023 :</p> <p>Mise en œuvre des premières actions</p>	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u> Agence Régionale de Santé Conseil Départemental Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)		
Evaluation et suivi	Thèmes de la formation proposés (adaptation du contenu aux professionnel·le·s en fonction du public qu'ils accompagnent)		

	<p>Nombre de personnes formées</p> <p>Nombre de formations dispensées</p> <p>Nombre de structures accompagnées (via la formation des professionnel-le-s)</p> <p>Nombre d'actions de prévention co-animées suite aux formations</p> <p>Pluridisciplinarité des professionnel-le-s</p> <p>Retours des professionnel-le-s suite aux formations</p> <p>Retour des jeunes suite aux actions de prévention</p> <p>Nombre de jeunes orientés sur la Consultation Jeunes Consommateurs suite aux formations</p>
--	---

Action II.1.4 : Mettre en place une formation sur le dépistage et l'accompagnement des troubles des conduites alimentaires

Axe II	Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté
Objectif 1	Développer, en direction de la population générale, une politique locale de prévention et de promotion de la santé mentale
Action 4	Mettre en place une formation sur le dépistage et l'accompagnement des troubles des conduites alimentaires
Contexte	<p>Selon la Haute Autorité de Santé (HAS), les troubles de la conduite alimentaire (TCA) concerneraient environ 10% de la population générale. Les conséquences de ces troubles de la conduite alimentaire sont nombreuses et seraient responsables selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) de 5 à 6 % de décès pour les formes les plus graves.</p> <p>Les équipes spécialisées en addictologie sont régulièrement sollicitées autour de la problématique des troubles de la conduite alimentaire. Le constat d'un besoin</p>

	<p>d'une formation commune sur le repérage et l'orientation des personnes concernées est unanime.</p> <p>Par ailleurs, des liens entre dépressivité et hyperphagie ont pu être démontrés et renvoient à des mécanismes compulsifs de compensation émotionnelle similaires aux conduites addictives. Ajoutons que cette problématique passe souvent inaperçue, et cette mise sous silence peut affecter la santé mentale des jeunes.</p> <p>Afin de mieux structurer une offre d'accompagnement adaptée, il serait intéressant de pouvoir faire appel à une expertise extérieure, afin de former les équipes d'accueil, et ainsi favoriser la prise en charge.</p>		
<p>Description de l'action</p>	<p>Mettre en place une formation à destination des professionnel-le-s de santé de l'addictologie (inscrite au sein du plan de formation) ainsi que des professionnel-le-s travaillant directement auprès des jeunes ;</p> <p>Développer les compétences professionnelles sur ce trouble du comportement ;</p> <p>Faire émerger des stratégies de prise en charge plus adaptées sur le territoire Centre Bretagne de façon à ce que des professionnel-le-s intervenant (même ponctuellement) auprès des jeunes soient en mesure de repérer les personnes souffrant de TCA.</p> <p>En cas de repérage, une orientation pourra être proposée vers le dispositif Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) de Pontivy afin de mettre en place un suivi régulier en ambulatoire. Si besoin d'un avis médical, les professionnel-le-s de la CJC peuvent adresser la personne au Centre Médico-Psychologique Spécialisé (CMPS) de Pontivy. Si nécessité d'une hospitalisation à très court terme, possibilité d'hospitalisation sur un service de l'Association Hospitalière de Bretagne (AHB) dans l'attente d'une hospitalisation vers le Centre Hospitalier Guillaume Régner (CHGR), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Brest, ou encore le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Vannes dans un service spécialisé dans les TCA (voir cliniques nutritionnistes également).</p>		
<p>Pilote de l'action</p>	<p>Douar Nevez et Association Hospitalière de Bretagne (AHB)</p>	<p>Partenaire(s)</p>	<p>Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), Mission Locale, espace jeunesse, résidence intergénérationnel Ker Pondi, Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées (ARASS), Instituts Médico-Educatifs, ADAPEI, Union Départementale des Associations familiales (UDAF), Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB),</p>

			Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM), Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) 56, Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) ; PANACEA Conseil
Public(s) visé(s)	<p>Professionnel-le-s de santé de l'addictologie</p> <p>Professionnel-le-s intervenant auprès des jeunes (<i>Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ), Mission Locale, espace jeunesse, résidence intergénérationnel Ker Pondi, Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées (ARASS), Instituts Médico-Educatifs, ADAPEI, Union Départementale des Associations familiales (UDAF), Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB), , Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS)</i>)</p>	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté Territoire de santé n°8
Calendrier prévisionnel	<p>2023 :</p> <p>Recherche de financement</p> <p>Recherche de l'organisme de formation</p> <p>Mise en place de l'action de formation</p>	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u>		
	<u>Financeurs sollicités</u> Agence Régionale de Santé		
Evaluation et suivi	<p>Thèmes de la formation proposés (adaptation du contenu aux professionnel-le-s en fonction du public qu'ils accompagnent)</p> <p>Nombre de personnes formées</p> <p>Nombre de jeunes orientés sur la Consultation Jeunes Consommateurs (CJC) suite aux formations</p>		

	Nombre de formations dispensées
--	---------------------------------

Action II.1.5 : Structurer le parcours de prise en charge des femmes victimes de violences accueillies au sein des établissements du Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB) incluant un niveau local et départemental (de recours)

Axe II	Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté
Objectif 1	Développer, en direction de la population générale, une politique locale de prévention et de promotion de la santé mentale

Action 5	Structurer le parcours de prise en charge des femmes victimes de violences accueillies au sein des établissements du Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB) incluant un niveau local et départemental (de recours)		
Contexte	<p>Selon l'enquête de victimation annuelle « Cadre de vie et sécurité », en 2019, en moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint, est estimé à 213 000.</p> <p>En outre, au plan national, le nombre de féminicides a augmenté de 20% entre 2020 et 2021. A fin octobre, l'année 2022 enregistre déjà 118 décès de femmes victimes de violences.</p> <p>Enfin, il est à noter selon les données du Ministère de l'Intérieur, que les cas de violences conjugales ont augmenté de 26% dans le Morbihan entre 2019 et 2020. Ce chiffre est supérieur à la hausse de 10% constatée à l'échelle nationale.</p> <p>Considérant ces données alarmantes, le gouvernement agit depuis plusieurs années afin de lutter contre les violences intrafamiliales en instituant notamment un Grenelle des violences conjugales en 2019 ayant abouti à la mise en place de nombreuses mesures (création d'une cellule interministérielle de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, élaboration d'une grille d'évaluation du danger, formation spécifique des forces de l'ordre, création de places d'hébergement...).</p> <p>Ces actions sont déclinées dans les territoires. Ainsi, les établissements sanitaires du Morbihan se mobilisent afin d'améliorer le repérage et l'accompagnement des victimes de violences, en lien avec les acteur-ric-e-s spécialisé-e-s.</p>		
Description de l'action	<p>Créer un parcours dédié pour les femmes victimes de violences accueillies au sein des établissements du GHCB sur le territoire de santé de Pontivy-Loudéac-Guémené ;</p> <p>Penser ce parcours dans une dynamique territoriale globale, associant les acteur-ric-e-s concerné-e-s et favorisant l'interconnaissance et la coordination ;</p> <p>Sensibiliser et former les équipes du Groupement Hospitalier Centre Bretagne aux modalités de dépistage, de prise en charge et d'orientation des femmes victimes de violences grâce à l'expertise de l'association France victimes 56 ;</p> <p>Sur le versant extra -territorial, participer à la mise en place d'une structure départementale d'appui en partenariat avec le Groupement Hospitalier Bretagne Atlantique (GHBA) (Vannes) et le Groupement Hospitalier Bretagne Sud (GHBS) (Lorient) en articulation avec le dispositif sanitaire local.</p>		
Pilote de l'action	Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB)	Partenaire(s)	Association France Victimes, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF),

			Préfecture, gendarmerie, Adaléa, AMISEP, Autres établissements sanitaires/ Établissements et services sociaux et médico-sociaux, Préfecture- Délégué-e aux Droits des Femmes, Agence Régionale de Santé Bretagne
Public(s) visé(s)	Femmes victimes de violences	Territoire(s) concerné(s)	Territoire de santé n°8
Calendrier prévisionnel	2023 - 2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Grenelle de lutte contre les violences conjugales Schéma départemental de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (2021-2024)
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> A étudier en fonction des besoins de l'établissement en matière de formation Identification d'un % référent·e interne NB : le temps de participation à la structure d'appui départementale est déjà financé par l'ARS (10 000€/ an pour le CHCB) pour 2022		
	<u>Financeurs sollicités</u> Agence Régionale de Santé Préfecture du Morbihan (?) Conseil Départemental du Morbihan (?) Municipalités (?)		
Evaluation et suivi	Evolution statistiques établie par la permanence de France Victimes 56 Nombre de professionnel·e·s formé·e·s Nombre d'évènements indésirables recensés		

	Mesure de la satisfaction globale des partenaires (gendarmerie, associations) portant sur l'évolution de la prise en charge des femmes victimes de violence accueillies au CHCB. exemple enquête baromètre 1 fois par an
--	--

Action II.1.6 : Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et actrices de la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales et former les professionnel.les du territoire à cette thématique afin d'améliorer le parcours des victimes (repérage et orientation)

Axe II	Le bien-être sur le territoire de Pontivy Communauté		
Objectif 1	Développer, en direction de la population générale, une politique locale de prévention et de promotion de la santé mentale		
Action 6	Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et actrices de la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales et former les professionnel.les du territoire à cette thématique afin d'améliorer le parcours des victimes (repérage et orientation) (et prévenir les violences sexuelles et sexistes)		
Contexte	<p>Selon l'étude « sécurité et société » publiée en 2021 par l'Insee et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur, en collaboration avec le Service statistique ministériel de la Justice (SDSE), 44% des plaintes pour violences physiques ou sexuelles enregistrées par les services de sécurité concernent des violences commises au sein de la famille en 2019. Entre 2018 et 2019, ces plaintes ont augmenté d'environ 14%. Cette hausse des faits de violences intrafamiliales recensés s'est poursuivie en 2020 à l'échelle nationale (+20%).</p> <p>Dans le Morbihan en 2020, 2 100 victimes de violences intrafamiliales ont été repérées. Ce chiffre s'élevait à 2 300 victimes en 2021.</p>		
Description de l'action	<p>Travailler sur une meilleure interconnaissance entre les différent.es acteurs.trices qui agissent dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales afin de mailler le territoire et de faciliter le parcours des victimes (notamment dans le cadre d'orientations) : organisation de temps d'interconnaissance (groupe de travail, table ronde, forum...) ;</p> <p>Proposer des formations auprès des professionnel.les du territoire sur le repérage et l'orientation des victimes (agent.es d'accueil, professionnel.les des services à domicile, professions libérales...) ;</p> <p>Sensibiliser les enfants et jeunes à l'égalité entre les femmes et les hommes (notamment stéréotypes de genre, vie affective et sexuelle).</p>		
Pilote de l'action	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) 56	Partenaire(s)	Association France Victimes, Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) du Pays de Pontivy, Groupement Hospitalier du Centre

			Bretagne (GHCB), gendarmerie (cellule des violences intrafamiliales), Pontivy Communauté, Préfecture, Espace Autonomie Santé Centre Bretagne (EASCB), Education nationale
Public(s) visé(s)	Acteurs.trices de la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales Professionnel.les du territoire susceptibles d'intervenir auprès de victimes de violences Enfants et jeunes des établissements scolaires du territoire	Territoire(s) concerné(s)	Territoire de santé n°8 – Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2023 - 2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Grenelle de lutte contre les violences conjugales Schéma départemental de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (2021-2024) Contrat de lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes sur Pontivy Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024)
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Location de salle Vidéoprojecteur + ordinateur		

	<p>Intervenant·e·s (formations + sensibilisation)</p> <p>Temps de travail pour le pilotage de l'action</p> <p>Outils pédagogiques pour la formation et la sensibilisation</p> <p>Outils de communication</p> <p>Frais de déplacement</p>
	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>Agence Régionale de Santé (ARS)</p> <p>Conseil Départemental (sensibilisation en collège)</p> <p>Direction Régionale déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE)</p> <p>Collectivités (sensibilisation en école primaire)</p> <p>Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (?)</p>
Evaluation et suivi	<p>Nombre d'actions d'interconnaissance</p> <p>Nombre d'acteurs.trices mobilisé.es lors des actions d'interconnaissance</p> <p>Nombre de formations proposées et de professionnel.les formé.es</p> <p>Nombre d'enfants et jeunes sensibilisé.es</p>

AXE III : L'offre de soins dont la médecine de ville

Objectifs	Actions
1- Renforcer l'offre de soins sur le territoire en favorisant l'installation de professionnel-le-s de santé et paramédicaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser et informer sur les métiers du soin et de l'accompagnement en lien avec la promotion du territoire 2. Favoriser le développement des stages en médecine sur le territoire 3. Faciliter l'accueil des étudiant-e-s-stagiaires et remplaçant-e-s en santé et paramédicaux-ales (pour les professions en tension au sens des zonages régionaux) 4. Organiser un évènement annuel d'accueil des étudiant-e-s de médecine 5. Déployer le dispositif « MarSOINS » sur le territoire de Pontivy Communauté
2- Développer les conditions d'une meilleure coordination des acteurs du soin	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner les dynamiques de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Action III.1.1 : Sensibiliser et informer sur les métiers du soin et de l'accompagnement en lien avec la promotion du territoire

Axe III	L'offre de soins dont la médecine de ville
Objectif 1	Renforcer l'offre de soins sur le territoire en favorisant l'installation de professionnel-le-s de santé et paramédicaux-ales
Action 1	Sensibiliser et informer sur les métiers du soin et de l'accompagnement en lien avec la promotion du territoire
Contexte	<p>Comme sur l'ensemble du territoire national, le territoire de Pontivy Communauté est confronté à des difficultés de recrutement dans les secteurs du soin et du prendre soin.</p> <p>Des dynamiques nationales ont été lancées autour de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement et cet enjeu sera un des axes du prochain Projet Régional de Santé de Bretagne.</p> <p>Dans le Morbihan, un comité départemental sur l'attractivité des métiers a vu le jour en octobre 2021 afin d'impulser et mettre en place des actions rapides et concrètes pour rendre le secteur des personnes âgées plus attractif dans un contexte de reprise économique avec un taux de chômage bas. Des groupes de travail composés des représentant-e-s d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), de Pôle Emploi, des Instituts de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) et des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) se sont réunis à l'échelle de chaque bassin d'emploi du département pour partager leurs constats respectifs et faire émerger des leviers d'action. Les propositions de chaque groupe de travail ont fait l'objet d'une priorisation et ont permis la mise en place de plusieurs actions en 2022 (Conférence sur les dispositifs d'aide à l'emploi et les formations, Semaine du</p>

	<p>prendre soin (forum des métiers et portes ouvertes dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS)).</p> <p>Ces travaux vont se poursuivre en 2023 sur la thématique de la qualité de vie au travail.</p>	
<p>Description de l'action</p>	<p>Communiquer largement autour de la campagne nationale « les métiers du soin et de l'accompagnement recrutent » ;</p> <p>Communiquer autour des vidéos « ambassadeurs de la santé » réalisées avec les professionnels de santé du territoire et réfléchir à l'élargissement du projet aux professions paramédicales et d'accompagnement ;</p> <p>Promouvoir l'attractivité du territoire de Pontivy Communauté auprès des professionnel-le-s de santé et de l'accompagnement (réalisation de supports de communication) ;</p> <p>Sensibiliser les lycéen-ne-s du territoire à l'orientation vers les métiers du soin et de l'accompagnement (forums d'orientation, table ronde,...) ;</p> <p>Sensibiliser les professionnel-le-s aux possibilités d'évolution de carrière avec notamment la mise en avant des nouveaux métiers (Assistant-e Médical-e, Infirmier-ère en Pratique Avancée (IPA), etc.) ;</p> <p>Accompagner à l'échelle territoriale la déclinaison des travaux départementaux sur l'attractivité des métiers.</p>	
<p>Pilote de l'action</p>	<p>Pontivy Communauté</p>	<p>Partenaire(s)</p> <p>Agence Régionale de Santé, Région, Etat, Conseil départemental, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Etablissements sanitaires, Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS), Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux, Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), Instituts de formation, Pôle emploi, Mission</p>

			locale, Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)
Public(s) visé(s)	Jeunes en formation initiale (lycéen·ne·s, étudiant·e·s) Adultes en reconversion professionnelle Grand public	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2023 - 2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé (PRS) Bretagne Dynamique départementale d'attractivité des métiers Campagne nationale « les métiers du soin et de l'accompagnement recrutent »
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Temps de travail (services de Pontivy Communauté) Réalisation de vidéos (prestataire) Réalisation de supports de communication Diffusion des supports de communication Frais logistiques		
	<u>Financeurs sollicités</u> Pontivy Communauté Agence Régionale de Santé Conseil Départemental du Morbihan Région Bretagne Union Européenne (Leader)		
Evaluation et suivi	Nombre de vidéos de promotion réalisées		

	<p>Nombre de communications autour de la campagne nationale « les métiers du soin et de l'accompagnement recrutent » et nombre de visionnages</p> <p>Nombre de communications sur l'attractivité du territoire</p> <p>Nombre de partenaires associé·e·s</p> <p>Nombre de contacts avec des lycéen·ne·s et candidat·e·s aux métiers du soin et de l'accompagnement suite aux actions</p> <p>Nombre d'actions départementales déclinées/reproduites à l'échelle du territoire</p>
--	---

Action III.1.2 : Favoriser le développement des stages en médecine sur le territoire

Axe III	L'offre de soins dont la médecine de ville
Objectif 1	Renforcer l'offre de soins sur le territoire en favorisant l'installation de professionnel·le·s de santé et paramédicaux·ales
Action 2	Favoriser le développement des stages en médecine sur le territoire
Contexte	De nombreuses enquêtes menées à l'échelle nationale soulignent la corrélation entre les expériences de stages des étudiant·e·s en médecine et leur futur choix d'installation. Cette tendance se confirme sur le territoire de Pontivy Communauté où des jeunes médecins ont décidé de s'installer dans le cabinet médical ou établissement de santé où ils·elles ont effectué leur internat.

Description de l'action	<p><u>Essayer d'augmenter la capacité d'accueil de stagiaire en médecine générale ambulatoire sur le territoire :</u></p> <p>Sensibiliser et informer les médecins généralistes à la maîtrise de stage ;</p> <p>Favoriser les échanges entre le territoire et les établissements de formation ;</p> <p>Favoriser et organiser des temps de formation des étudiant-e-s en médecine, et plus particulièrement lors du 3ème cycle, le Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de médecine générale.</p>		
Pilote de l'action	<p>Dr. Jean-Baptiste CATHELAIN, Médecin généraliste coordinateur – Centre de Santé de Le Sourn</p> <p>Assistant Universitaire de Médecine Générale (AUMG)</p>	Partenaire(s)	<p>Pontivy Communauté, Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB), Professionnels de santé, Centre de Santé de Le Sourn dont direction du centre ; Faculté de médecine de Rennes</p>
Public(s) visé(s)	<p>Professionnel·le-s de santé</p> <p>Etudiant·e-s en médecine</p> <p>Etudiant·e-s de 3ème cycle du DES de médecine générale</p>	Territoire(s) concerné(s)	<p>Territoire de santé n°8 – Pontivy Communauté</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2023-2024</p> <p>2024-2028 (selon financements AUMG)</p>	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Temps de travail AUMG / temps de travail coordinateur Centre de Santé de Le Sourn</p> <p>Temps de travail (service santé Pontivy Communauté)</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>Université Rennes 1 / Financement de l'ARS Bretagne</p> <p>Pontivy Communauté</p>		
Evaluation et suivi	<p>Evolution du nombre de médecins Maitre de Stage des Universités (MSU)</p> <p>Evolution du nombre d'étudiant·e-s de médecine accueilli·e-s en stage sur le territoire</p>		

Action III.1.3 : Faciliter l'accueil des étudiant·e·s-stagiaires et remplaçant·e·s en santé et paramédicaux·ales

Axe III	L'offre de soins dont la médecine de ville
Objectif 1	Renforcer l'offre de soins sur le territoire en favorisant l'installation de professionnel·le·s de santé et paramédicaux·ales

Action 3	Faciliter l'accueil des étudiant·e·s-stagiaires et remplaçant·e·s en santé et paramédicaux·ales (pour les professions en tension au sens des zonages régionaux)		
Contexte	<p>De nombreuses enquêtes menées à l'échelle nationale soulignent la corrélation entre les expériences de stages des étudiant·e·s en médecine et leur futur choix d'installation. Cette tendance se confirme sur le territoire de Pontivy Communauté où des jeunes médecins ont décidé de s'installer ou de réaliser des remplacements dans le cabinet médical / établissement de santé où ils-elles ont effectué leur internat.</p> <p>Les professionnel·le·s de santé et paramédicaux·ales font état de difficultés rencontrées par les étudiant·e·s et remplaçant·e·s pour se loger et se déplacer sur le territoire.</p>		
Description de l'action	<p>Mener une enquête sur les besoins des stagiaires et remplaçant·e·s en santé et paramédicaux·ales (logement et mobilité) ;</p> <p>Recenser les internats existants sur le territoire ;</p> <p>Proposer des solutions sur le logement et la mobilité, en cohérence avec les aides existantes ;</p> <p>Communiquer auprès des stagiaires et remplaçant·e·s sur ces solutions.</p>		
Pilote de l'action	Pontivy Communauté	Partenaire(s)	Professionnel·e·s de santé et paramédicaux·ales, Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), établissements sanitaires, communes, Agence Régionale de Santé (ARS), Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS), Instituts de formation
Public(s) visé(s)	Professionnel·le·s de santé et paramédicaux·ales remplaçant·e·s Etudiant·e·s-stagiaires en santé et paramédicaux·ales	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté

Calendrier prévisionnel	2023-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Temps de travail (service santé Pontivy Communauté) Création de dispositifs d'aide Communication (supports et temps de travail service communication Pontivy Communauté)		
	<u>Financeurs sollicités</u> Pontivy Communauté		
Evaluation et suivi	Nombre de réponses à l'enquête Nombre de bénéficiaires des aides mises en place Evolution du nombre d'étudiant·e·s accueilli·e·s en stage sur le territoire Evolution du nombre de remplaçant·e·s accueilli·e·s sur le territoire Nombre de communications autour des aides		

Action III.1.4 : Organiser un évènement annuel d'accueil des étudiant·e·s de médecine

Axe III	L'offre de soins dont la médecine de ville		
Objectif 1	Renforcer l'offre de soins sur le territoire en favorisant l'installation de professionnel·le·s de santé et paramédicaux·ales		
Action 4	Organiser un évènement annuel d'accueil des étudiant·e·s de médecine		
Contexte	<p>De nombreuses enquêtes menées à l'échelle nationale soulignent la corrélation entre les expériences de stages des étudiant·e·s en médecine et leur futur choix d'installation. Cette tendance se confirme sur le territoire de Pontivy Communauté où des jeunes médecins ont décidé de s'installer ou de réaliser des remplacements dans le cabinet médical / établissement de santé où ils·elles ont effectué leur internat.</p> <p>Sur un territoire souvent considéré comme faiblement attractif par les professionnel·le·s de santé, les conditions d'accueil des étudiant·e·s sont un enjeu majeur afin de promouvoir le territoire et de fidéliser les futur·e·s professionnel·le·s.</p> <p>Le questionnaire de satisfaction suite à l'évènement d'accueil des internes de médecine mené en 2019 montre un changement positif de la perception du territoire par les étudiant·e·s.</p>		
Description de l'action	Organiser des évènements (réceptions, week-ends d'intégration, after-work) à destination des étudiant·e·s de médecine en stage sur le territoire (ville et hôpital) pour favoriser la connaissance du territoire, l'interconnaissance entre professionnel·le·s et les liens.		
Pilote de l'action	Pontivy Communauté	Partenaire(s)	Professionnel·le·s de santé, Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB), Office de Tourisme de Pontivy Communauté - Lac de Guerlédan, associations sportives et culturelles
Public(s) visé(s)	Etudiant·e·s en médecine Professionnel·le·s de santé	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté

Calendrier prévisionnel	2023-2028 (un à deux évènements par an)	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Temps de travail (service santé Pontivy Communauté, Office de Tourisme, partenaires) Frais de réception Frais de location (lieu de réception, hébergement, activités) Communication (supports et temps de travail service communication de Pontivy Communauté)		
	<u>Financeurs sollicités</u> Pontivy Communauté		
Evaluation et suivi	Nombre d'évènements réalisés Nombre de participant·e·s (étudiant·e·s, professionnel·le·s de santé, élu·e·s) Questionnaire de satisfaction auprès des participant·e·s (dont évaluation de la perception du territoire)		

Action III.1.5 : Déployer le dispositif « MarSOINS » sur le territoire de Pontivy Communauté

Axe III	L'offre de soins dont la médecine de ville
Objectif 1	Renforcer l'offre de soins sur le territoire en favorisant l'installation de professionnel-le-s de santé et paramédicaux·ales
Action 5	Déployer le dispositif « MarSOINS » sur le territoire de Pontivy Communauté
Contexte	<p>Le territoire de Pontivy Communauté connaît des problématiques de démographie des professions de santé qui entraînent des difficultés d'accès aux soins pour les habitant·e-s dont l'accès à la prévention et aux dépistages. Des problématiques de mobilité, prégnantes sur le territoire, viennent exacerber ces difficultés.</p> <p><u>Le « MarSOINS » est un concept de camion de la médecine du travail réaménagé qui propose des dépistages individuels, gratuits, anonymes et ouverts à tous·tes : dépistage de type dentaire, visuel, auditif, dermatologique, temps d'échanges avec une sage-femme, avec un·e médecin généraliste, avec un·e addictologue, un·e pneumologue autour des troubles respiratoires, un·e orthophoniste sur le langage et la mémoire, un moment de bien-être avec un·e réflexologue, Le MarSOINS offre une approche individuelle, dans un cadre d'intervention souple et flexible, qui permet "d'aller vers" et au plus près de la population. Les actions de prévention durent entre 2 et 3 heures en fonction de la disponibilité du·de la professionnel·le, du lieu et de la pertinence temporelle. Le camion s'installe sur des lieux de passage, de vie, d'éducation, à proximité des structures sociales ou médico-sociales, d'associations caritatives, sur les places de marché, les places de village, Pendant l'action, les bénéficiaires sont accueillis par les bénévoles et/ou la coordinatrice puis individuellement par le professionnel de santé. L'accès aux actions de prévention ne nécessite aucune prise de rendez-vous. L'approche conviviale, non jugeante, bienveillante avec une grande simplicité d'accès, sont des éléments indispensables pour créer une relation de confiance et libérer la parole.</u></p>

	<p>Suite au dépistage individuel, le-la professionnel-le remet une fiche de préconisations au-à la bénéficiaire en indiquant le besoin de soins ou non, de façon urgente ou non, les messages de prévention associés ainsi que la liste des professionnel-le-s du territoire. De la documentation est également remise en fonction des besoins identifiés/exprimés.</p> <p>Chaque action est une opportunité pour des temps de discussions/orientations sur les problèmes évoqués (santé, isolement, mobilité, difficultés financières, ...).</p> <p>Les professionnel-le-s de santé du « MarSOINS » participent à <u>sécuriser et à fluidifier les parcours de soins en orientant vers les structures du territoire</u>. Le « MarSOINS » vient en relais et en appui des dispositifs existants. C'est un outil mis à la disposition de tout un écosystème d'acteur-ric-e-s d'un territoire, mis au service des habitant-e-s, dans un but de développer leurs capacités d'empowerment, de favoriser leur bien-être physique, mental et social et de les rendre acteur-ric-e de leur santé tout en participant au processus de la mise en œuvre du projet. Les personnes sont orientées vers le droit commun dans le but d'intégrer ou de (ré)intégrer le parcours de soins. Notre partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) permet de signaler des situations de renoncements aux soins vers une prise en charge par la MAS (Mission Accompagnement Santé). Nous travaillons également en collaboration avec les professionnel-le-s de santé de chaque territoire pour améliorer l'orientation et le non recours aux soins par différents dispositifs innovants qui sont à l'initiative des professionnel-le-s de santé eux-mêmes.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Modalités de déploiement du dispositif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Diagnostic de santé : littérature en santé social</u> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil des études en santé social - Synthèse des éléments marquants du territoire - Cartographie des acteur-ric-e-s et des données en santé <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des données de santé et sociales mettant en avant des problématiques de santé prédominantes ; • rédiger un dossier de synthèse des données sur les inégalités sociales en santé et cartographier les acteur-ric-e-s du territoire. Le diagnostic territorial, formalisé préalablement aux travaux de ce Contrat Local de Santé, sera utilement capitalisé dans cette optique. 2. <u>Présentations professionnel-le-s de santé</u> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les structures d'exercice coordonné du territoire (Maisons de Santé Pluri professionnels (MSP), Centres de Santé, Communauté Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)) et libéraux) - Echanges avec le Centre Hospitalier et les structures et dispositifs sanitaires - Rencontres avec les professionnel-le-s médico-sociaux du territoire <p><u>Objectifs :</u> Accompagner l'adhésion des acteur-ric-e-s de santé au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une présentation collective aux professionnel-le-s de santé ;

- Favoriser l'engagement de 6 professionnel-le-s de santé minimum dans le projet pour son lancement ;
- Faciliter la participation du Centre Hospitalier et de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) aux actions et/ou à l'orientation des bénéficiaires

3. Mobilisation des acteur-ric-e-s associatif-ve-s et des élu-e-s

- Rencontrer les maires de chaque commune ou leurs adjoints relevant de Pontivy Communauté
- Présenter le dispositif au conseil communautaire
- Déterminer collectivement des zones d'intervention

Objectifs :

- Faire en sorte que 60% des mairies soient rencontrées et aient validé le projet comme pertinent pour le territoire ;
- Faire en sorte que le conseil communautaire se positionne en faveur du projet ;
- Identifier 10 lieux possibles pour de futures actions.

4. Installation d'un « MarSOINS »

- Mobilisation de bénévoles et professionnel-le-s de santé
- Identifier un garage
- Mobilisation d'associations d'insertion pour le chantier d'aménagement

Objectifs :

- Mobiliser 2 chauffeurs et 3 accueillant-e-s pendant l'étude pour intégrer l'équipe locale à son commencement ;
- Identifier un espace de stockage du « MarSOINS » ;
- Valider et acter le devis relevant d'une structure d'insertion pour l'aménagement du camion, de préférence sur le territoire ;
- Valider la participation des écoles et autres structures types Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) pour les dessins du camion extérieur avec des enfants...

5. Comité de suivi et financement

- Un comité de suivi intégrant notamment l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour le lancement
- Des financeurs privés et publics s'engagent
- Un rapport intermédiaire et final

Objectifs :

- Acter un financement, a minima pour 3 ans, sur un budget à au moins hauteur de 50% du projet ;
- Mobiliser des financeurs privés pour au moins 40% du budget sur la partie investissement du projet;
- Instruire et valider un dossier intermédiaire.

Pilote de l'action	Association A Vos Soins	Partenaire(s)	Pontivy Communauté, CPAM 56, ARS Bretagne, communes, établissements de santé, professionnels de santé, acteurs associatifs, acteurs de l'insertion
Public(s) visé(s)	Grand public dont personnes éloignées du parcours de soins	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté (24 communes)
Calendrier prévisionnel	2023 : Réalisation d'une étude de faisabilité - environ 8 mois	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Environ 30 000 € en fonction de la taille de la zone d'intervention		
	<u>Financeurs sollicités</u> Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Morbihan Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne		
Evaluation et suivi	Temps d'activité du dispositif sur le territoire Nombre de bénévoles mobilisés (objectif = 25) Nombre de consultations réalisées (prévision = 1 000/an pour un fonctionnement annuel en année pleine)		

Action III.2.1 : Accompagner les dynamiques de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Axe III	L'offre de soins dont la médecine de ville
Objectif 2	Développer les conditions d'une meilleure coordination des acteur·rice·s du soin
Action 1	Accompagner les dynamiques de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)
Contexte	Le territoire de Pontivy Communauté connaît des problématiques de démographie médicale qui entraînent des difficultés d'accès aux soins pour les habitant·e·s notamment sur leur volet non programmé.

	<p>Le territoire compte plusieurs structures d'exercice coordonné (Maisons de Santé Pluri professionnelles et Centres de santé).</p> <p>Face au constat partagé d'un manque d'attractivité du territoire pour les professionnel-le-s de santé, de difficultés de réponse aux besoins de soins de la population, de ruptures dans les parcours des patients et d'un manque de communication entre les acteur-ric-e-s, la structuration en CPTS pourrait apporter des solutions.</p> <p>L'objectif du dispositif est d'améliorer la coordination des actions entre professionnel-le-s de santé, de structurer les parcours de santé et de réaliser les actions de prévention en lien avec les besoins du territoire.</p>		
Description de l'action	<p>Accompagner les initiatives locales selon les besoins identifiés ;</p> <p>Organiser une réunion d'information sur la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé auprès des professionnel-le-s de santé de ville ;</p> <p>Accompagner les professionnel-le-s de santé souhaitant initier une dynamique de CPTS : appui à la réalisation du projet de santé, aide à la formalisation de fiches actions, à la mise en place d'une gouvernance, à la co-construction d'indicateurs, à l'évaluation des leviers permettant de gagner du temps médical, etc.</p>		
Pilote de l'action	Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Morbihan, Agence Régionale de Santé (ARS)	Partenaire(s)	GECO'Lib, Pontivy Communauté
Public(s) visé(s)	Professionnel-le-s de santé en ville	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2023	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé (PRS) Bretagne
Financement /budget	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Intervention du GECO'Lib</p> <p>Mise à disposition d'une salle de réunion</p> <p>Fonds d'amorçage de l'ARS pour l'indemnisation des professionnel-le-s et le recrutement du coordonnateur dès la rédaction du projet de santé</p> <p>Aide financière « starter » CPTS : aide forfaitaire dans la mise en œuvre de mission précoce</p> <p>Financement du fonctionnement avant le démarrage des missions</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Morbihan</p> <p>Agence Régionale de Santé Bretagne</p>		

	Pontivy Communauté
Evaluation et suivi	<p>Nombre de professionnel·le·s de santé présents à la réunion d'information</p> <p>Nombre de réunions organisées autour de la structuration d'une CPTS</p> <p>Nombre de signatures Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) CPTS en 2023</p>

AXE IV : Le parcours des personnes en perte d'autonomie

Objectifs	Actions
1- Prévenir la perte d'autonomie	1. Mettre en place des programmes D-marche à destination des seniors

	2. Organiser des ateliers à destination des personnes âgées, favorisant le lien social et l'estime de soi
2- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap	1. Organiser des forums d'information et de sensibilisation sur les mobilités à destination des personnes en perte d'autonomie
3- Favoriser l'interconnaissance entre les acteur·rice·s dans le champ de l'autonomie	1. Mettre en place des actions favorisant l'implication des acteur·rice·s dans le cadre de la mesure n°5 du pacte de refondation des Urgences

Action IV.1.1 : Mettre en place des programmes D-marche à destination des seniors

Axe IV	Le parcours des personnes en perte d'autonomie
Objectif 1	Prévenir la perte d'autonomie
Action 1	Mettre en place des programmes D-marche à destination des seniors

<p>Contexte</p>	<p>La stratégie nationale de sport santé 2019-2024 a pour objectif de lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques.</p> <p>L'enjeu du premier axe est d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive à tous les âges de la vie, de manière régulière, durable et adaptée, et lutter contre les comportements sédentaires dans la vie quotidienne. Chez les seniors, on peut favoriser le développement d'activités physiques encadrées (comme les cours de gym adaptées), régulières ou ponctuelles, et on peut aussi agir sur les pratiques physiques du quotidien comme la marche.</p> <p>Conçu par l'association ADAL (Association A la Découverte de l'Age Libre), le programme D-marche® est une invitation à augmenter son nombre de pas au quotidien et de manière durable. Il s'agit d'un programme motivationnel, car il crée des conditions favorables aux changements durables de comportement. Il permet à chacun-e d'autodéterminer sa quantité d'activité physique au quotidien et de rester motivé-e pour la maintenir ou l'améliorer.</p> <p>Ce programme est déployé sur le plan national et est soutenu, dans un objectif de santé publique, par différents Ministères, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)/Santé Publique France (SPF), la Mutualité Française, les Agences Régionales de Santé (ARS) et le Réseau Sport Santé Bien Être...</p> <p>Le programme est reconnu par Santé Publique France comme intervention probante en prévention et promotion de la santé.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Chaque programme est d'une durée d'au moins 3 mois et s'adresse à un groupe de 10 à 12 personnes et est animé par le Formateur D-marche®.</p> <p>Il se déroule en 6 séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 séance initiale de sensibilisation sur l'ensemble des bienfaits de la marche sur la santé globale. <p>Au cours de cette séance, un kit D-marche, composé d'un livret pédagogique et d'un podomètre connectable est remis à chaque bénéficiaire. Le podomètre sera l'outil qui va accompagner les personnes et le groupe dans les changements d'habitudes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 3 séances suivantes offrent un temps d'échange pour partager ce que chacun-e a mis en place pour faire évoluer ses habitudes quotidiennes. Une des séances est un temps de marche avec un-e partenaire local-e. • Pour les 2 séances suivantes : 2 possibilités : <ul style="list-style-type: none"> - découverte du géocaching, qui est un outil transversal pour encourager à marcher, découvrir de nouveaux lieux, partager un moment avec ses petits-enfants par exemple et découvrir une utilisation ludique du numérique. Ces séances seront animées, si possible, avec une dimension intergénérationnelle, en partenariat avec des élèves en formation dans le social - la réalisation d'une cartographie d'un itinéraire accessible à l'échelle d'un quartier ou d'un établissement comme une résidence autonomie, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). <p>La cartographie est un outil permettant d'impliquer les personnes dans un projet commun et créer une dynamique de groupe. Elle servira à repérer et à formaliser les lieux de repos (banc, muret), les points d'attrait (fontaine, lavoir...) sur le circuit et éventuellement à faire des propositions d'amélioration auprès des collectivités.</p>

	Lors de la dernière séance, il sera réalisé un temps de bilan individuel des évolutions positives au niveau de la santé physique et psychique.		
	Le lien créé entre les personnes favorise la création de nouveaux petits groupes de marche.		
Pilote de l'action	Clarpa 56	Partenaire(s)	Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), Infirmier·ère·s Diplômés d'Etat (IDE), Services de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD), maison Sport santé, mairies, associations locales
Public(s) visé(s)	Des retraité·e·s ayant besoin d'être encouragé·e·s à marcher plus au quotidien en vue d'améliorer leur santé physique et mentale	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	Entre 2023 et 2028 : organisation et animation d'un atelier par an	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Environ 3 700 € par atelier		
	<u>Financeurs sollicités</u> Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) Sécurité Routière		
Evaluation et suivi	Questionnaire d'évaluation à la fin de chaque atelier Nombre de participant·e·s aux ateliers Satisfaction des participant·e·s Effets du programme D-marche sur les changements d'habitudes Implication des partenaires		

Action IV.1.2 : Organiser des ateliers à destination des personnes âgées, favorisant le lien social et l'estime de soi

Axe IV	Le parcours des personnes en perte d'autonomie
Objectif 1	Prévenir la perte d'autonomie
Action 2	Organiser des ateliers à destination des personnes âgées, favorisant le lien social et l'estime de soi
Contexte	<p>Comme l'ensemble du territoire national, Pontivy Communauté constate un vieillissement de sa population du fait de la progression de l'espérance de vie et de l'impact du vieillissement des générations du baby-boom. Selon les projections de l'Insee, la part de la population dépendante de 60 ans ou plus sur le territoire de santé de Pontivy-Loudéac devrait augmenter de 26% entre 2010 et 2030.</p> <p>Les acteurs constatent des phénomènes d'isolement des personnes âgées, exacerbés par le caractère rural du territoire.</p> <p>La solitude affecte notamment les habitudes alimentaires. En effet, celles-ci sont influencées par l'entourage (enfants, conjoint·e·s...) et également par la santé psychique. Les personnes accompagnées par le Clarpa 56 évoquent régulièrement le moment des repas comme un moment de la journée qu'elles savent important mais pour lequel elles ont perdu le plaisir de se faire à manger et de manger.</p> <p>Le rapport au corps et au vieillissement se trouve également impacté par la peur du regard des autres dans une société qui donne une grande importance à l'image.</p>
Description de l'action	<p>Un atelier de 6 séances de 2h animées par 4 professionnel·le·s différent·e·s :</p> <ul style="list-style-type: none"> · 2 séances de relaxation (avec découverte des techniques de relaxation), avec un sophrologue · 1 séance de conseils autour du soin des mains et du visage avec une socio-esthéticienne · 1 séance autour de l'alimentation, avec une naturopathe. En fonction de la salle, un temps de cuisine collective peut être proposé <p>Cette séance permet d'échanger sur les habitudes des personnes et les difficultés qu'elles rencontrent (comme par exemple, varier les menus, trouver du plaisir à manger...)</p> <ul style="list-style-type: none"> · 1 séance d'échange autour de la prévention santé, en marchant, animée par Carole DANIEL du Clarpa 56 · 1 séance adaptée aux besoins du groupe : informations sur les lieux ressources (Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Espace Autonomie Santé Centre Bretagne (EASCB), Maison des Services publics..., la communication avec un outil numérique...) animée par Carole DANIEL du Clarpa 56 <p>L'atelier s'adresse à un groupe 8 -9 personnes.</p> <p>L'estime de soi et le lien social sont les axes centraux de ce projet.</p> <p>L'atelier aborde la prévention santé globale, en passant par plusieurs axes interdépendants : l'estime de soi, le bien être psychique, l'activité physique et</p>

	l'alimentation. Nous favoriserons les échanges et la pratique ; la participation active des personnes facilitant le changement.		
Pilote de l'action	Clarpa 56	Partenaire(s)	Association de retraité·e·s, mairie, Services de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD)
Public(s) visé(s)	Des retraité·e·s vivant seul·e·s à leur domicile (veufs, célibataires...)	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	Entre 2023 et 2028 : organisation d'un atelier par an sur des communes différentes, en fonction des besoins exprimés	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Environ 3 900€ par atelier		
	<u>Financeurs sollicités</u> Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)		
Evaluation et suivi	Questionnaire auprès des participant·e·s Entretien individuel avec les professionnel·le·s et partenaires Nombre de personnes ayant participé aux ateliers Satisfaction des participant·e·s Implication des partenaires Satisfaction des partenaires		

Action IV.2.1 : Organiser des forums d'information et de sensibilisation sur les mobilités à destination des personnes en perte d'autonomie

Axe IV	Le parcours des personnes en perte d'autonomie
Objectif (1) - 2	Prévenir la perte d'autonomie Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap
Action 1	Organiser des forums d'information et de sensibilisation sur les mobilités à destination des personnes en perte d'autonomie
Contexte	<p>Comme l'ensemble du territoire national, Pontivy Communauté constate un vieillissement de sa population du fait de la progression de l'espérance de vie et de l'impact du vieillissement des générations du baby-boom. Selon les projections de l'Insee, la part de la population dépendante de 60 ans ou plus sur le territoire de santé de Pontivy-Loudéac devrait augmenter de 26% entre 2010 et 2030.</p> <p>De la même façon, on constate sur le territoire une augmentation continue du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) comme à l'échelle départementale, régionale et nationale.</p> <p>La mobilité est un facteur essentiel à la conservation de l'autonomie (bien vieillir et handicap). En milieu rural, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé, mais avec l'âge, son usage est de plus en plus limité et il n'est pas toujours accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Des solutions de mobilités existent sur le territoire et se développent ; toutefois elles sont encore méconnues.</p>
Description de l'action	<p>Favoriser les déplacements des seniors et des personnes en situation de handicap en faisant connaître les ressources locales et en facilitant la découverte et la pratique des mobilités douces en toute sécurité.</p> <p>Le projet consiste à organiser un forum des mobilités sur un bassin de vie, au plus près de la population.</p> <p>Ce forum prendrait la forme d'une journée événementielle, suivie d'actions post-forum pour favoriser l'inscription dans des parcours de prévention.</p> <p>La journée événementielle sera constituée de conférences, d'ateliers, de démonstrations et d'un espace de stands d'information.</p> <p>Le contenu du forum sera co-construit avec les acteur·rice·s du territoire qui agissent dans ce domaine (collectivités, associations, etc.).</p>

	<p>L'espace stands sera dédié aux organismes, notamment locaux, qui proposent des activités et des services dans le champ de la mobilité : transports en commun, transports à la demande, mobilité solidaire, mobilités douces, sécurité routière, Sortir Plus ... et dans le champ de l'activité physique.</p> <p>Des ateliers, temps d'information ou des jeux interactifs seront proposés pendant le forum permettant de sensibiliser les personnes.</p> <p>Voici des exemples de contenus possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conférences : les bienfaits de l'activité physique pour la santé – les véhicules du futur – le code de la rue – aménagement des villes et impact sur la mobilité des seniors... - Ateliers pratiques : téléchargement d'applications sur smartphone (podomètre, réseaux de bus, cartographie ...), essayer une voiture à boîte automatique, visite de bus et du Transport A la Demande (TAD), étude du plan du réseau de transports en commun, réactionmètre, simulateur de vieillissement, atelier de révision du code de la route, choix d'un vélo à assistance électrique, atelier maniabilité sur le vélo ... - Démonstrations : podomètre, Google Earth, lunettes à alcool ... - Ateliers post-forum : atelier équilibre, D-Marche, prévention routière ... <p>Le forum sera ouvert à tous et gratuit.</p> <p>Des actions post-forum seront proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 initiations au géocaching : atelier de 2h - 3 sorties à vélo électrique : information sur la sécurité à vélo et découverte du vélo à assistance électrique au cours d'une balade - 4 sorties Osons le bus : accompagnement au 1^{er} trajet en bus et Transport A la Demande (TAD) <p>La communication sera faite par voie de presse, par affichage et distribution de flyers et via les partenaires comme Pontivy Communauté, ainsi que par invitation par la caisse de retraite Malakoff Humanis.</p>		
Pilote de l'action	CLARPA 56 / Service transport de Pontivy Communauté	Partenaire(s)	Pontivy Communauté ; acteurs de la mobilité de Pontivy Communauté et associations locales ; Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Pontivy ; AMISEP, Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ; Malakoff Humanis
Public(s) visé(s)	Retraité·e·s Personnes en situation de handicap	Territoire(s) concerné(s)	Pontivy Communauté
Calendrier prévisionnel	2 forums entre 2023 et 2028 : Au 2 ^{ème} semestre 2023 Au 1 ^{er} semestre 2025	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Par forum, y compris les ateliers post-forum : environ 17 000€		

	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)</p> <p>Sécurité routière</p>
<p>Evaluation et suivi</p>	<p>Questionnaire d'évaluation à la fin du forum</p> <p>Réunion des partenaires</p> <p>Nombre de participant·e·s au forum</p> <p>Implication et satisfaction des partenaires</p> <p>Nombre de participant·e·s aux ateliers</p> <p>Satisfaction des participant·e·s</p>

Action IV.3.1 : Mettre en place des actions favorisant l'implication des acteur·rice·s dans le cadre de la mesure n°5 du pacte de refondation des Urgences

Axe IV	Le parcours des personnes en perte d'autonomie
Objectif 3	Favoriser l'interconnaissance entre les acteur·rice·s dans le champ de l'autonomie
Action 1	Mettre en place des actions favorisant l'implication des acteur·rice·s dans le cadre de la mesure n°5 du pacte de refondation des Urgences
Contexte	<p>Le pacte de refondation des Urgences a été mis en place le 9 septembre 2019. Il vise à répondre aux difficultés rencontrées par les professionnels des Urgences à travers 12 mesures. Sa mesure 5 concerne plus particulièrement le parcours des personnes âgées et constitue un outil d'animation et d'aide à la structuration des filières gériatriques vers des projets territoriaux partagés et innovants.</p> <p>Sur le territoire de santé numéro 8, le projet « Mesure numéro 5 » est porté par le Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (GHCB) et est signé par l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne (EASCB), la Fondation AUB Santé et l'Association Hospitalière de Bretagne (AHB).</p>
Description de l'action	<p>Organiser un temps de travail entre l'EASCB et les assistant·e·s sociaux·les du GHCB pour une meilleure interconnaissance et la création d'outils communs à destination des patient·e·s pour leurs sorties d'hospitalisation (meilleure coordination ville-hôpital) ;</p> <p>Organiser une présentation de l'Equipe Mobile Gériatrie (EMG) et de l'Equipe Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (EMASP) auprès de l'EASCB et construire une coopération fluide entre les différent·e·s acteur·rice·s ;</p> <p>Organiser des matinées « EHPAD » pour une présentation de l'EMG aux équipes des établissements ainsi que de la mesure 5 et recueillir le besoin des EHPAD : diffuser les bonnes pratiques en gériatrie et proposer des formations aux professionnel·le·s du premier recours sur la prise en charge de la personne âgée notamment en vue d'éviter des passages aux urgences ;</p>

	<p>Organiser une journée de la coordination gériatrique avec l'ensemble des acteur·rice·s de la gériatrie du territoire de santé ;</p> <p>Lancer une newsletter filière gériatrique du territoire de santé n°8 ;</p> <p>Communiquer via des flyers auprès des médecins généralistes et maisons de santé / équipes de soins primaires sur les actions de l'EMG et de l'EMASP.</p>		
Pilote de l'action	Groupement Hospitalier du Centre Bretagne (chargée de mission mesure 5)	Partenaire(s)	EASCB, AUB Santé, AHB, établissements sanitaires, établissements sociaux et médico-sociaux
Public(s) visé(s)	Acteur·rice·s de la filière gériatrique	Territoire(s) concerné(s)	Territoire de santé n°8
Calendrier prévisionnel	2023-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>1 Equivalent Temps Plein (ETP) chargée de missions mesure numéro 5 et filière gériatrique + frais de déplacements</p> <p>Coûts internes : salles, frais de déplacement des équipes mobiles pour présentation/réunions, impressions etc.</p> <p>Indemnisation des professionnel·le·s de santé libéraux·ales pour leurs participations aux réunions et instances (selon charte harmonisée avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC))</p> <p>Recrutements d'effectifs médicaux et paramédicaux pour étoffer les équipes mobiles (EMG et EMASP) et proposer plus de sorties extrahospitalières : Infirmier·ère·s Diplômé·e·s d'Etat (IDE), Infirmier·ère·s en Pratique Avancée (IPA), ergothérapeute, pharmacien·ne hospitalier·ère, Assistant·e·s Médico-Administratif·ve·s (AMA), etc.</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>Agence Régionale de Santé</p> <p>Groupement Hospitalier du Centre Bretagne</p> <p>Espace Autonomie Santé Centre Bretagne</p> <p>Association Hospitalière de Bretagne</p> <p>Fondation AUB Santé</p>		
Evaluation et suivi	<p>Nombre de « matinées EHPAD » organisées</p> <p>Nombre de participant·e·s à la journée de coordination gériatrique</p>		

Nombre de diffusions de la newsletter gériatrique du T8

Evolution du nombre d'interventions de l'EMG et de l'EMASP

AXE V : Participation citoyenne

Objectifs	Actions
1- Favoriser l'expression citoyenne par la bonne connaissance des ressources et instances existantes	1. Favoriser la connaissance et l'appropriation des instances de démocratie en santé sur le territoire
	2. Favoriser les interactions entre le Conseil Territorial de Santé (CTS) Cœur de Breizh et le Conseil de développement (Codev) du Pays de Pontivy

Action V.1.1 : Favoriser la connaissance et l'appropriation des instances de démocratie en santé sur le territoire

Axe V	Participation citoyenne
Objectif 1	Favoriser l'expression citoyenne par la bonne connaissance des ressources et instances existantes
Action 1	Favoriser la connaissance et l'appropriation des instances de démocratie en santé sur le territoire
Contexte	<p>« La démocratie sanitaire est une démarche qui vise à associer, dans un esprit de dialogue, de concertation et de réflexion partagée, l'ensemble des acteurs et usagers du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé ».</p> <p>La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé reconnaît les droits des patients en tant qu'individus mais aussi l'existence de droits collectifs exercés à travers les instances de représentation (Commission des Usagers dite « CDU »). La loi Santé du 26 janvier 2016 est venue créer les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), instance territoriale de démocratie sanitaire organisée par territoire de santé. Sont également à référencer les Conseils de la Vie Sociale (CVS) au sein des structures sociales et médico-sociales comme les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), créés par la loi dite « 2002-2 ».</p> <p>Ces instances de représentation et d'accompagnement à la connaissance et au déploiement des droits des usager·ère·s et des patient·e·s demeurent cependant</p>

	mal connues voire inconnues desdits usager·ère·s / patient·e·s, et plus globalement de la population générale. Elles rencontrent de ce fait des difficultés dans leur appropriation par ces usager·ère·s/patient·e·s et dans la mobilisation effective de leurs représentant·e·s.		
Description de l'action	<p>Faire connaître les instances de démocratie sanitaire à la population de Pontivy Communauté via une/des campagne(s) d'information par divers canaux ;</p> <p>Organiser des présentations des instances de démocratie sanitaire du territoire de santé au sein du groupe de travail « participation citoyenne » afin de préparer une communication accessible à l'attention des citoyen·ne·s de Pontivy Communauté : définition de l'instance, de son rôle, des modalités d'engagement ;</p> <p>Communication/sensibilisation récurrente de l'information via la presse, les sites internet des collectivités.</p>		
Pilote de l'action	Pontivy Communauté	Partenaire(s)	Groupe de travail « participation citoyenne », Conseil de développement du Pays de Pontivy, Conseil Territorial de Santé Cœur de Breizh, Commission des Usagers du Groupement Hospitalier du Centre Bretagne, Conseils de la Vie Sociale des établissements sociaux et médico-sociaux, communes
Public(s) visé(s)	Grand public	Territoire(s) concerné(s)	Territoire de santé n°8
Calendrier prévisionnel	Lancement des travaux en 2023 et renouvellement de la communication sur toute la durée du Contrat Local de Santé	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	Projet Régional de Santé (PRS) Bretagne Projet de territoire de Pontivy Communauté
Financement /budget	<p><u>Coût prévisionnel</u></p> <p>Supports de communication</p> <p>Temps de travail (service santé, service communication, animatrice du Conseil de développement du Pays de Pontivy)</p>		
	<p><u>Financeurs sollicités</u></p> <p>Pontivy Communauté</p>		

Evaluation et suivi	<p>Nombre de réunions de présentation organisées</p> <p>Nombre de communications réalisées</p> <p>Retours sur le nombre de sollicitations de représentant·e-s au sein des instances de démocratie sanitaire suite aux communications</p>
----------------------------	--

Action V.1.2 : Favoriser les interactions entre le Conseil Territorial de Santé Cœur de Breizh et le Conseil de développement du Pays de Pontivy

Axe V	Participation citoyenne
Objectif 1	Favoriser l'expression citoyenne par la bonne connaissance des ressources et instances existantes
Action 2	Favoriser les interactions entre le Conseil Territorial de Santé Cœur de Breizh et le Conseil de développement du Pays de Pontivy
Contexte	<p>« La démocratie sanitaire est une démarche qui vise à associer, dans un esprit de dialogue, de concertation et de réflexion partagée, l'ensemble des acteurs et usagers du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé ».</p> <p>Le Conseil de développement du Pays de Pontivy est une association qui offre un espace d'échange ouvert à tous·tes. Il fédère des personnes issues de la société</p>

	<p>civile (monde économique, scientifique, culturel, environnemental, agricole, syndical, sportif....) autour d'une envie commune : participer activement au devenir du territoire.</p> <p>Dans cette même optique d'expression citoyenne, la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a créé les Conseils Territoriaux de Santé (CTS) qui constituent « <i>une véritable instance de débats, de concertations et de réflexions partagées au service des acteurs du système de santé et des usagers en proximité à partir d'une identification des spécificités territoriales</i> ». Le Conseil Territorial de Santé du territoire de santé n°8 est le Conseil Territorial de Santé « Cœur de Breizh ». Comme l'ensemble des CTS, il comprend une formation spécifique organisant l'expression des usager·ère·s. Dans cet esprit, le CTS remplit plusieurs missions sur le champ de la santé publique dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Projet Régional de Santé (PRS) ; - être informé de la création des plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé, et de la signature des Contrats Locaux de Santé et contribue à leur suivi ; - participer à l'élaboration du diagnostic territorial partagé, en s'appuyant notamment sur les projets des équipes de soins primaires et des Communauté Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ; - de participer à la réalisation du diagnostic en santé mentale ; - adresser au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation du parcours de santé. <p>Le Codev n'a pas, à la signature de ce CLS, investi le secteur de la santé au titre des sujets de fond abordés en séance. Aussi, l'interaction entre le CTS Cœur de Breizh et le Conseil de développement du Pays de Pontivy serait de nature à favoriser une meilleure appropriation des politiques de santé, appréhendées largement, par les citoyen·ne·s de Pontivy Communauté ; et ainsi permettrait de contribuer à l'effectivité et à l'enrichissement de cette démocratie en santé sur ce territoire.</p>		
<p>Description de l'action</p>	<p>Diffuser les comptes rendus des séances plénières et des sous-commissions du Conseil Territorial de Santé « Cœur de Breizh » au Conseil de développement du Pays de Pontivy, afin de favoriser la diffusion d'informations importantes afférentes aux enjeux de santé sur ce territoire ;</p> <p>Organiser une diffusion des informations partagées lors des instances du CTS à l'attention de la population de Pontivy Communauté ;</p> <p>Favoriser la remontée d'informations sur les difficultés territoriales en santé vers le CTS « Cœur de Breizh » par la voie des membres de droit, figurant dans l'arrêté de composition du CTS.</p>		
<p>Pilote de l'action</p>	<p>Conseil de développement du Pays de Pontivy / Pontivy Communauté</p>	<p>Partenaire(s)</p>	<p>Groupe de travail « participation citoyenne », Conseil Territorial de Santé Cœur de Breizh</p>

Public(s) visé(s)	Population générale	Territoire(s) concerné(s)	Pays de Pontivy
Calendrier prévisionnel	2023-2028	Liens avec d'autres projets ou plans d'actions	
Financement /budget	<u>Coût prévisionnel</u> Temps de travail (service santé Pontivy Communauté, animatrice du Conseil de développement du Pays de Pontivy)		
	<u>Financeurs sollicités</u> Pontivy Communauté		
Evaluation et suivi	Diffusion effective des comptes rendus des instances du CTS Cœur de Breizh vers le CODEV du Pays de Pontivy Echanges physiques ou par voie écrite entre les membres du Codev et les représentant-e-s membres de droit du CTS Cœur de Breizh Nombre et qualité des communications réalisées à l'attention de la population générale de Pontivy Communauté de concert membres Codev/membres du CTS Cœur de Breizh		